

Canada

MEEER
MEEER
MEEER

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1979-1980



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

PIERRE DE BANÉ

MINISTRE

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1980

N° de cat. RE 1-1980

ISBN 0-662-51135-2

Les lois

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a été créé en 1969 en vue d'aider et d'encourager chacune des régions du Canada à réaliser son potentiel économique et social. Déjà inclus dans la *Loi sur l'organisation du gouvernement* votée en 1969 (S.C. 1968-1969, c. 28), le mandat du ministère a été prolongé en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale* (S.R.C. 1970, c. R-4).

Le ministère de l'Expansion économique régionale est, en outre, responsable de l'administration des lois suivantes :

- la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* [ARDA] (S.R.C. 1970, c. A-4) ;
- la *Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique* [LMVEPA] (S.R.C. 1970, c. A-17) maintenant inappliquée ;
- la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* [DEVCO] (S.R.C. 1970, c. C-13) dans sa forme modifiée ;
- la *Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes* [UTMM] (S.R.C. 1970, c. M-4) maintenant inappliquée ;
- la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* [ARAP] (S.R.C. 1970 c. P-17) ;
- la *Loi sur les subventions au développement régional* [LSDR] (S.R.C. 1970, c. R-3).

Les faits saillants

- Pour l'année 1979–1980, les dépenses totales du ministère s'élèvent à plus de 590 millions de dollars.
- Au cours de l'année financière, le ministère a conclu 15 ententes auxiliaires, ce qui porte à 108 le nombre des accords signés depuis la mise en œuvre du programme en 1974.
- En 1979–1980, les débours aux termes des ententes auxiliaires ont été d'environ 360 millions de dollars, ce qui représente 60,8 % de toutes les dépenses du ministère.
- Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, le nombre net des offres acceptées, au cours de l'année, s'est élevé à 977. Ces subventions doivent contribuer à la création de plus de 17 000 emplois directs et représentent un investissement de capitaux de 672,7 millions de dollars de la part du secteur privé.
- Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, le ministère a déboursé 108,6 millions de dollars au cours de 1979–1980, ce qui représente 18,4 % des dépenses totales.
- Au cours de l'année, les dépenses effectuées au chapitre des autres programmes se sont élevées à plus de 77 millions de dollars, ce qui représente 13,1 % du total des dépenses. Ces programmes comprennent les activités mises en œuvre en vertu de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* (ARAP), du Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard et de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA).
- Les dépenses au chapitre des traitements et des frais d'administration ont atteint 45,5 millions de dollars au cours de 1979–1980, ce qui représente 7,7 % de toutes les dépenses du MEER.

On trouvera à l'appendice A du présent rapport un résumé de toutes les dépenses du ministère pour l'année 1979–1980.

Table des matières

INTRODUCTION	1
Les tendances du développement régional.....	1
L'optique des programmes du MEER.....	4
LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE.....	9
Terre-Neuve	11
Nouvelle-Écosse	17
Île-du-Prince-Édouard.....	21
Nouveau-Brunswick.....	24
LA RÉGION DU QUÉBEC	27
Québec	28
LA RÉGION DE L'ONTARIO.....	33
Ontario	34
LA RÉGION DE L'OUEST	37
Manitoba	39
Saskatchewan	42
Alberta.....	46
Colombie britannique	48
Territoires du Nord-Ouest	51
Yukon.....	53
APPENDICES	
Appendice A : Tableaux récapitulatifs des dépenses	56
Appendice B : Ententes auxiliaires en vigueur, exercice financier 1979-1980	58
Appendice C : Résumé du programme de subventions au développement régional	62

INTRODUCTION

Les tendances du développement régional

Le processus de renouvellement de la constitution canadienne de même que l'obligation de poursuivre la lutte contre les graves disparités régionales exigent la claire compréhension des forces qui agissent et qui continueront d'influer sur les économies des régions du Canada.

Depuis la création du ministère de l'Expansion économique régionale et surtout à la suite de la révision de la politique ministérielle, on a acquis une expérience vaste en matière de disparités régionales.

Plusieurs indicateurs révèlent que le Canada a réussi, au cours des dix dernières années, à freiner la tendance des disparités régionales dans certaines parties du pays, et même à la renverser. Cependant, les mêmes indicateurs montrent qu'il existe encore, au Canada, des régions où la pauvreté est toujours inhérente à la manière de vivre, où le développement social et économique ne s'effectue que de façon sporadique et où les possibilités d'emploi pour la population active locale, surtout pour les jeunes, sont peu nombreuses. Pourtant, les résultats des politiques régionales déployées au cours des dernières décennies sont appréciables. Néanmoins, on prévoit que de sérieux problèmes de disparités régionales continueront d'exister au cours des années 80. En effet, dans certaines régions, sans une intervention directe du gouvernement, les perspectives resteront très limitées. Par contre, d'autres régions présentent actuellement un potentiel de croissance et de développement qui n'a jamais eu d'équivalent par le passé.

Les multiples possibilités qui s'offrent à certaines régions du Canada et les contraintes au développement que d'autres auront à surmonter indiquent la nécessité d'élaborer des stratégies de développement fondées sur les régions. Tout tend à démontrer que les objectifs particuliers d'une région peuvent ne pas correspondre à ceux d'une autre région, que les mesures politiques qui s'appliquent à une région peuvent se révéler d'aucune utilité dans une autre et que les initiatives, qui portent fruits dans la région de l'Atlantique et en Gaspésie par exemple, peuvent ne pas convenir à la région de l'Ouest ou vice versa. De telles considérations démontrent l'inadmissibilité d'une stratégie de développement qui ne tiendrait pas compte des problèmes régionaux. En outre, on devra clairement définir à l'échelle régionale les objectifs du gouvernement et mettre en application des mesures de développement souples et variées.

Plusieurs des principales tendances économiques qui façonneront les modes de croissance des régions au cours des années 80 commencent déjà à se dessiner. Les réalités nouvelles au chapitre de l'énergie, l'évolution du commerce international ainsi que l'émergence de certains obstacles à la croissance constitueront les principaux défis économiques à relever au cours de la prochaine décennie.

Le Canada est parmi les nations qui consomment beaucoup d'énergie. Au cours des années 80, l'ajustement à la hausse du coût de l'énergie et à sa moindre disponibilité dans le monde entier constituera le principal facteur qui influera sur le développement industriel de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique. Dans l'Ouest, en particulier, et peut-être également sur les côtes nord et est, les grands projets énergétiques amèneront une croissance et un développement nouveaux et considérables, mais en contrepartie, ils mettront à rude épreuve les capacités économiques régionales.

Le Canada voit son avantage comparatif diminuer en ce qui touche les industries à fort coefficient de main-d'œuvre; par ailleurs, il peut enregistrer des gains dans certaines industries à haute technologie et obtenir de nouveaux marchés pour les produits des ressources renouvelables et non renouvelables. L'Ontario et le Québec, tout particulièrement, connaîtront des problèmes distincts d'adaptation industrielle. Les industries qui composent le secteur des ressources et qui sont en général situées à l'extérieur des principaux centres métropolitains offriront des possibilités d'expansion économique bien particulières.

Le MEER a déjà mis au point des politiques et des programmes d'adaptation afin de s'attaquer à certains de ces problèmes. La désignation de Montréal comme zone spéciale afin de renforcer son rôle de centre régional et national de croissance ainsi que les initiatives pour aider l'industrie des pâtes et papiers à améliorer son assise technologique sont des exemples précis des efforts déployés.

Déjà, dans certaines régions, on peut constater l'existence de barrières à leur croissance. On peut également prévoir que les nouveaux schèmes d'activité, au cours des années 80, excéderont la capacité de certains appareils de soutien. Ainsi, dans l'Ouest, l'insuffisance des réseaux de transport en vrac est sans contredit la plus grande entrave à la croissance. Les pénuries d'eau et de main-d'œuvre pourraient également restreindre la croissance économique de cette région. En Ontario, les tendances démographiques laissent entrevoir que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pourrait éventuellement constituer un obstacle à la croissance. Au Québec, la nécessité s'impose d'augmenter les investissements et d'accélérer l'adaptation industrielle. Dans les provinces de l'Atlantique, les incertitudes au sujet de la mise en valeur des ressources devront être résolues avant que n'apparaisse une perspective de croissance régionale solide et stable.

Dans le contexte canadien, les obstacles à la libre circulation des ressources constituent un problème majeur, si l'on considère les différences considérables qui existent tant dans les capacités liées aux ressources que dans celles de la production de biens des principales régions économiques du pays. Pour l'instant, on se préoccupe d'évaluer jusqu'à quel point les profits inattendus découlant des possibilités de développement dans une région peuvent être réalisés dans d'autres régions.

Au cours des années 80, les problèmes et possibilités de développement régional à travers le Canada seront plus diversifiés qu'au cours de la dernière décennie. Des situations différentes nécessiteront un assortiment de mesures de développement variées et sélectives. Les moyens utilisés pour favoriser la croissance sociale et économique dans une région donnée devront tenir compte des objectifs précis de cette région et de ses habitants.

Par le passé, les objectifs de la politique de développement économique régional étaient fixés en termes d'accroissement des revenus et des emplois, et ce surtout dans les régions défavorisées du pays. Bien que des conjonctures régionales inévitables soient tout à fait inacceptables et amènent un gaspillage des ressources en main-d'œuvre, les objectifs destinés à accroître les revenus et les emplois ne prennent pas suffisamment en compte les préoccupations régionales que devrait viser une stratégie de développement régional. Non seulement une telle stratégie doit-elle être taillée sur mesure, mais elle doit aussi inclure une gamme suffisante de politiques et de programmes gouvernementaux pour satisfaire à des objectifs régionaux diversifiés.

Les besoins imminents pour les années 80 – soit fournir des possibilités d'emploi aux hommes et aux femmes, surmonter les obstacles physiques et institutionnels à la croissance, assurer un fonctionnement efficace et valable des liens régionaux, aider les résidents d'une région à s'adapter à de nouveaux emplois, à des innovations et à des méthodes plus efficaces – ne s'excluent pourtant pas les uns les autres. Sans vouloir protéger indûment l'industrie canadienne, on peut élaborer des stratégies visant à améliorer les liens au sein des régions et entre celles-ci, de façon à accroître la valeur ajoutée canadienne et les emplois connexes découlant tant de l'exploitation des ressources locales que des projets d'envergure. De plus, la transformation des matières premières près de l'emplacement des ressources contribuerait à centrer le développement sur les régions où existent les plus grandes disparités. De même, l'amélioration des liens industriels pourrait faciliter le développement dans ce secteur, ou tout au moins y atténuer les problèmes d'ajustement au sein de l'économie, en créant des possibilités industrielles.

Pour être vraiment efficace, la politique fédérale de développement régional doit demeurer ouverte aux divers schèmes de croissance, aux obstacles à la croissance, aux possibilités de liens et aux orientations de l'ajustement dans les régions. Les nouveaux instruments de programmes, de politiques et de stratégies doivent être fondés sur la constatation que la politique nationale de développement doit être élaborée en fonction des régions.

L'optique des programmes du MEER

Le ministère remplit son mandat en recourant aux trois catégories de mesures suivantes : 1° les ententes-cadres de développement qui sont des accords fédéraux-provinciaux établissant, pour chacune des provinces, une stratégie fondamentale de développement régional ; 2° les subventions au développement régional qui créent des possibilités d'emploi en favorisant l'implantation d'entreprises et d'industries dans les régions à faible croissance ou l'agrandissement et la modernisation de leurs installations ; 3° les autres programmes qui viennent en aide aux régions où l'adoption de mesures spéciales s'impose.

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT

Chaque région du Canada présente des possibilités et des problèmes de développement particuliers ; en outre, même à l'intérieur d'une province, les besoins et les priorités d'une région ne sont pas nécessairement identiques à ceux d'une autre.

Reconnaissant ce fait, le MEER a conclu, en 1974, des ententes-cadres de développement décennales (ECD) avec neuf gouvernements provinciaux. Chacune des ces ententes expose l'ensemble des possibilités et des objectifs de développement de la province en question, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard qui avait déjà, en 1969, signé un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans, lequel est similaire aux ECD.

Les ECD constituent maintenant le principal instrument de la politique du ministère en matière de développement régional, non seulement au chapitre des dépenses mais également comme principal moyen de coordonner avec les provinces la planification et la programmation des possibilités réelles de développement économique.

Les ECD ne précisent pas le travail à effectuer ni les moyens à prendre pour le faire. Elles indiquent plutôt les domaines qui présentent des possibilités ou qui sont source de préoccupations. De fait, elles constituent un document qui permet aux gouvernements signataires de déterminer des projets précis de développement économique et de favoriser leur réalisation.

Chaque ECD prévoit des ententes auxiliaires précises. Dans ces dernières, les détails du programme sont définis : objectifs, coûts et modalités de mise en œuvre. On y trouve en outre des dispositions visant à assurer la surveillance et l'évaluation des travaux pour qu'ils soient conformes aux objectifs globaux de l'ECD.

D'autres ministères fédéraux participent souvent à la conclusion des ententes auxiliaires, à la gestion des projets et aux frais des travaux en collaboration avec le MEER et les gouvernements provinciaux en cause. Dans la plupart des cas, les autres ministères fédéraux concernés contribuent à l'élaboration des ententes et à la définition des initiatives.

Le MEER partage les frais d'une entente auxiliaire avec une province selon l'échelle suivante : jusqu'à 90 % avec Terre-Neuve, 80 % avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, 60 % avec le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, les territoires du Nord-Ouest et le Yukon et 50 % avec l'Ontario, l'Alberta et la Colombie britannique.

Au 31 mars 1980, 108 ententes auxiliaires avaient été conclues entre le MEER et les gouvernements provinciaux. Au cours de l'exercice financier à l'étude, le MEER a conclu 15 ententes auxiliaires et apporté 68 modifications à des ententes déjà conclues. Des 74 ententes en vigueur au cours de 1979-1980, 8 sont venues à expiration à la fin de l'exercice financier.

En 1979-1980, les déboursés du MEER aux termes de toutes les ententes auxiliaires se sont élevés à environ 360 millions de dollars, soit à peu près 60,8 % des dépenses totales du MEER au cours de l'exercice financier à l'étude. On trouvera, à l'appendice B du présent rapport, une liste des ententes auxiliaires en vigueur.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le deuxième plus important programme du MEER est administré en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional* (LSDR) et de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale* (Loi sur le MEER). Le programme vise à créer des emplois et à favoriser les investissements de capitaux. Il offre aussi des stimulants financiers, sous forme de subventions et de garanties de prêts, aux entreprises et industries désireuses de s'implanter, de prendre de l'expansion ou de moderniser leurs installations dans les régions désignées du Canada.

En 1979-1980, les déboursés au chapitre du programme de subventions au développement régional se sont élevés à 108,6 millions de dollars, soit environ 18,4 % des dépenses du MEER durant cette période.

Au cours de l'exercice financier sous revue, l'application du programme a donné lieu à un nombre net de 977 offres de subventions acceptées. Ces projets subventionnés devraient amener la création de plus de 17 000 emplois directs et des investissements de capitaux de 672,7 millions de dollars de la part du secteur privé; les engagements du MEER s'élèvent à 154,3 millions de dollars.

Les statistiques colligées sur l'application du programme de subventions au développement régional sont publiées annuellement sous le titre de *Rapport sur les subventions au développement régional : statistiques cumulatives d'offres nettes acceptées*, que l'on peut obtenir sur demande. De plus, le *Rapport mensuel au Parlement sur les subventions au développement régional* donne, chaque mois, l'information relative à chacun des dossiers. On trouvera, à l'appendice C du présent rapport, des renseignements sur le programme de subventions au développement régional et une définition des termes utilisés.

LES AUTRES PROGRAMMES

De façon générale, ces programmes répondent aux besoins des régions rurales du Canada. Ils viennent en aide aux industries traditionnelles, telles que l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière, et appuient également les programmes spéciaux d'aide aux autochtones du Canada. En 1979-1980, les déboursés au chapitre des autres programmes se sont élevés à un peu plus de 77 millions de dollars, soit environ 13,1 % des dépenses du MEER durant cette période.

La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies, dont le bureau central se trouve à Regina, en Saskatchewan, a été créée en 1935. Elle est incorporée au MEER depuis la création du ministère, en 1969.

L'ARAP administre les travaux en cours touchant le développement et l'amélioration des méthodes d'approvisionnement en eau, d'arboriculture, d'exploitation agricole et d'utilisation des terres dans les régions de faible précipitation du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ces programmes visent à lutter contre les problèmes de sécheresse et d'érosion éolienne et à accroître la stabilité économique de ces provinces.

L'ARAP compte pour une grande part de l'activité du MEER dans les Prairies. Cet organisme publie son propre rapport d'activité, qu'on peut obtenir sur demande.

En 1979-1980, les dépenses de fonctionnement et d'administration de l'ARAP se sont élevées à 20 593 000 \$. Les dépenses d'immobilisations se sont chiffrées à 4 948 000 \$; en outre 2 050 000 \$ ont été consentis sous forme de prêts et 2 242 000 \$ sous forme de contributions. Voici la répartition des dépenses totales (immobilisations, contributions et prêts) entre les trois provinces : le Manitoba, 3 077 000 \$, la Saskatchewan, 4 422 000 \$, et l'Alberta, 1 742 000 \$.

Le Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard

En 1969, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada ont signé un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans aux termes de la *Loi sur le Fonds de développement économique rural*. Bien que la loi ait été abrogée la même année, l'accord demeure en vigueur.

L'objectif du plan est de favoriser la planification du développement dans plusieurs secteurs économiques offrant des possibilités, ainsi que l'aménagement de l'infrastructure et autres types d'activités de soutien telles que le développement des marchés et des produits, la réaffectation des terres, le développement communautaire, la revitalisation des centres urbains, la construction d'écoles, l'amélioration et l'expansion du réseau de transport.

En 1979-1980, les dépenses du MEER au chapitre du Plan d'ensemble de développement se sont élevées à 27 013 000 \$.

Les ententes spéciales ARDA

Ces ententes, conclues en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), prévoient des programmes spéciaux afin de permettre aux ruraux, et en particulier aux autochtones, de profiter des programmes de développement rural qui visent une augmentation de l'embauche et du revenu ainsi que l'amélioration des conditions de vie en général.

Des ententes spéciales ARDA ont été conclues avec les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie britannique, des territoires du Nord-Ouest et du Yukon et sont administrées, dans chacune des régions, par un comité formé de représentants des gouvernements fédéral, provincial ou territorial et des communautés autochtones concernées. Toutes les ententes actuellement en vigueur prendront fin le 31 mars 1982.

Au cours de 1979–1980, les dépenses du MEER aux termes des ententes spéciales ARDA se sont élevées à 2 052 000 \$ au Manitoba, à 4 139 000 \$ en Saskatchewan, à 2 973 000 \$ en Colombie britannique, à 2 061 000 \$ dans les territoires du Nord-Ouest et à 374 000 \$ au Yukon.

LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, les dépenses du MEER dans la région de l'Atlantique, qui comprend Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, se sont élevées à 231,2 millions de dollars. Sur ce montant, 157,7 millions de dollars ont été versés en vertu des ententes auxiliaires, 30,3 millions ont été dépensés dans le cadre des subventions à l'industrie et 33,7 millions au titre des autres programmes.

Quatre nouvelles ententes auxiliaires sont entrées en vigueur au cours de l'année : deux avec Terre-Neuve (l'expansion industrielle et la transformation et la remise en activité de l'usine de Stephenville), une avec la Nouvelle-Écosse (l'aménagement de la cale sèche Panamax à Halifax), et une avec le Nouveau-Brunswick (les régions en voie de développement). Elles devraient occasionner au MEER des dépenses de l'ordre de 92,7 millions de dollars. Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, le montant des offres acceptées par des entreprises industrielles s'élève à 28,6 millions de dollars.

En raison d'une économie fondée sur les ressources et les industries axées sur les ressources et qui sont donc dépendantes des pêches, des forêts, des minéraux et de l'agriculture, la région de l'Atlantique demeure l'une des préoccupations principales du ministère du fait qu'elle est en outre quelque peu à l'écart des principaux centres de marché et que son secteur de fabrication secondaire est plutôt faible.

Par contre, dans certaines régions urbanisées de l'Atlantique, les indicateurs généraux du rendement économique, tels que l'emploi et le revenu personnel par habitant, se comparent désormais avantageusement à la moyenne canadienne.

On mise prudemment sur les possibilités de croissance du secteur des pêches et de la transformation du poisson, et des industries axées sur l'exploitation des mines et des forêts. Le secteur des industries maritimes, qui commence à prendre de l'importance dans la région de l'Atlantique, constitue de plus un nouveau secteur offrant un potentiel de croissance considérable. On entend par ce secteur les établissements qui fabriquent du matériel ou qui fournissent des services pour toutes les activités commerciales et scientifiques relatives à l'océan. L'exploration pétrolière et gazière au large des côtes de l'Atlantique offre d'énormes possibilités, même si l'on n'a pas encore déterminé avec précision les avantages qui en découleront pour les provinces de l'Atlantique.

Le MEER contribue à cette tendance favorable de l'économie de l'Atlantique en ouvrant des perspectives d'emploi à plein temps et permanent. Les ententes auxiliaires actuelles avec les provinces de l'Atlantique veulent stimuler le secteur primaire, encourager la diversification de l'industrie de la transformation et de la fabrication en dirigeant son aide de façon sélective vers les endroits de la région qui présentent le plus de possibilités. Ces ententes servent également à fournir ou à améliorer le réseau de transport et l'infrastructure dont la région a besoin. Ces efforts sont illustrés par la mise en œuvre de programmes portant sur :

- le développement industriel du secteur secondaire relié aux ressources naturelles de la région ;
- l'amélioration de la gestion forestière et l'accroissement de la production forestière ;
- le recensement des ressources minérales, l'exploration minière et la planification des ressources ;
- l'amélioration de la manutention et de la transformation du poisson ;
- l'amélioration du réseau routier et de l'infrastructure urbaine, y compris les parcs industriels.

Les programmes des ententes auxiliaires prévoient également l'assistance au secteur agricole, l'aide à la promotion du tourisme et appuient le travail constant d'identification et d'évaluation des possibilités de développement.

En 1979-1980, des subventions de l'ordre de 28,6 millions de dollars ont été accordées à des entreprises de la région de l'Atlantique, et on s'attend qu'elles suscitent des investissements de 89,3 millions de dollars et aident à la création de 3 221 emplois directs dans les secteurs de la transformation et de la fabrication. La plupart de ces subventions sont accordées aux petites entreprises.

Le bureau régional du MEER à Moncton, au Nouveau-Brunswick, a appuyé financièrement divers organismes régionaux, y compris :

- les Services du cadastre et de l'information foncière (641 000 \$) ;
- le Service consultatif sur la distribution physique (100 000 \$) ;
- l'entente sur la formation administrative des provinces de l'Atlantique (494 000 \$).

Terre-Neuve

Au 31 mars 1980, 18 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'ECD. Au cours de l'exercice financier à l'étude, des nouvelles ententes auxiliaires portant sur l'expansion industrielle et sur la transformation et la remise en activité de l'usine de Stephenville ont été signées, et l'entente auxiliaire sur les forêts, qui comprend maintenant un programme de stimulation économique axé sur la main-d'œuvre, a été modifiée de façon importante. On trouvera dans les pages suivantes une description sommaire des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année sous revue.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les forêts

Durée : 1 ^{er} juin 1973 au 31 mars 1983	
Répartition des coûts :	
MEER	58 178 500 \$
Gouvernement provincial	8 343 655
Coût estimatif total	<u>66 522 155 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	4 148 000 \$

Cette entente vise à améliorer l'efficacité de l'industrie forestière de la province et à accroître les possibilités d'emploi et de revenu dans ce secteur. Un système intégré de gestion des ressources a été conçu pour stimuler la productivité et la diversification de l'industrie forestière.

Les travaux entrepris en vertu de cette entente portent sur l'expérimentation de nouvelles techniques d'exploitation le long des pentes abruptes, la construction de routes d'accès aux forêts, l'établissement d'une pépinière, l'amélioration de la flotte d'avions-citernes de la province et l'achat de nouveaux appareils.

Une modification importante visant à prolonger la durée de l'entente du 30 septembre 1979 au 31 mars 1983 a été signée le 11 juin 1979 afin de tirer profit des possibilités de développement et de diversification des industries forestières de Terre-Neuve par le biais d'activités forestières à forte consommation de main-d'œuvre et destinées à améliorer la gestion des ressources.

Les projets en vertu de cette modification de 11,5 millions de dollars (programme de stimulation économique visant l'industrie forestière) englobent la coupe du bois endommagé par la tordeuse de bourgeons, le déblaiement des bas-côtés et l'éclaircie précommerciale.

L'aménagement de la région du parc de Gros Morne

Durée : 1 ^{er} juin 1973 au 31 mars 1981	
Répartition des coûts :	
MEER	20 641 680 \$
Gouvernement provincial	2 293 520
Coût estimatif total	<u>22 935 200 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	991 000 \$

Cette entente vise à compléter l'action du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien par l'aménagement d'un parc national de la faune à Bonne Bay dans la grande péninsule du Nord. Le programme prévoit des travaux complémentaires reliés au tourisme dans les agglomérations environnantes en vue de susciter des possibilités d'emploi et de revenu pour les habitants de la région. Ces travaux comprennent l'infrastructure communautaire, la construction de routes, le développement de la pêche côtière sportive et la planification des services touristiques de la région.

La région urbaine de Saint-Jean

Durée : 30 septembre 1974 au 31 mars 1980	
Répartition des coûts :	
MEER	51 000 000 \$
Gouvernement provincial	17 000 000
Coût estimatif total	<u>68 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	4 968 000 \$

Cette entente vise à résoudre deux problèmes majeurs qui entravent le développement de la région urbaine de Saint-Jean : l'approvisionnement en eau et le transport. En vertu de l'entente, on procède actuellement au prolongement du réseau d'adduction d'eau desservant la région afin d'assurer des quantités d'eau potable suffisantes pour la future expansion industrielle et résidentielle. On a en outre amorcé la construction d'une voie de transport reliant directement la zone portuaire au plus important centre industriel de la ville. La construction de la route de ceinture du port, une artère à quatre voies d'environ neuf milles, a été entreprise en vertu de la deuxième entente Canada-Terre-Neuve sur les zones spéciales conclue antérieurement. Ces deux projets devraient être terminés à l'automne 1980.

La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)

Durée : 1 ^{er} janvier 1975 au 31 mars 1980	
Répartition des coûts :	
MEER	4 419 072 \$
Gouvernement provincial	491 008
Coût estimatif total	<u>4 910 080 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	329 000 \$

Les objectifs de cette entente, qui est venue à expiration à la fin de l'exercice financier à l'étude, consistaient à stimuler le développement de la technologie maritime dans la province, à favoriser l'implantation d'industries maritimes spécialisées dans le domaine des glaces et à assurer la pleine participation du milieu des affaires de Terre-Neuve au développement des ressources maritimes dans les eaux côtières envahies par les glaces.

La NORDCO est une société de l'État provincial instituée conformément aux conditions de l'entente pour coordonner le développement de cette technologie et pour aider le secteur privé à appliquer les connaissances acquises à des possibilités de développement viables.

Le développement de la pêche côtière

Durée : 1 ^{er} juin 1975 au 31 mars 1981	
Répartition des coûts :	
MEER	10 584 900 \$
Gouvernement provincial	1 176 100
Coût estimatif total	<u>11 761 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	2 875 000 \$

Cette entente a pour objectif d'augmenter le revenu des pêcheurs côtiers et d'accroître les emplois et la productivité dans le secteur industriel de la pêche. L'entente prévoit l'amélioration des installations de débarquement dans des zones choisies le long de la côte sud du Labrador et sur la grande péninsule du Nord, la construction d'un entrepôt frigorifique à Brig Bay et l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau pour les usines de poisson, la construction de trois nouveaux centres de services maritimes et l'agrandissement de plusieurs autres.

La mise en œuvre de ce programme se déroule normalement; on a déjà terminé la construction de deux nouveaux centres de services à Harbour Breton et à Bonne Bay, l'aménagement de neuf nouveaux réseaux d'approvisionnement en eau, dont ceux de Saint Brides, Port-aux-Basques et Triton, ainsi que l'amélioration des installations de débarquement et la construction d'un entrepôt frigorifique sur la péninsule du Nord.

Les routes, 1976–1981

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	88 244 000 \$
Gouvernement provincial	13 191 556
Coût estimatif total	<u>101 435 556 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979–1980	25 252 000 \$

En vertu de cette entente, les travaux d'amélioration et de pavage de nombreuses artères principales, entrepris en vertu d'ententes antérieures, se poursuivent. Ces travaux portent sur la bretelle au nord de Bonavista, sur la grande route de la péninsule du Nord, sur les routes de Burgeo, de la baie d'Espoir, et de Baie-Verte.

À la fin de l'année, les contrats pour l'achèvement de presque tous les travaux entrepris en vertu de cette entente avaient été adjugés. Seuls un ou deux de ces ouvrages ne seront pas terminés avant l'année 1981.

Le Labrador

Durée : 3 décembre 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	18 258 300 \$
Santé et Bien-être social	1 404 000
Gouvernement provincial	2 434 700
Coût estimatif total	<u>22 097 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979–1980	5 874 000 \$

Les éléments de cette entente provisoire comprennent l'aménagement d'une infrastructure municipale et le développement économique de la région du lac Melville, la construction d'un pont à North West River, la construction d'un parc industriel pour desservir Wabush-Labrador City et l'amélioration de la qualité de l'eau, des installations sanitaires et de l'accès aux services médicaux pour les habitants de la côte.

L'exploitation minérale

Durée : 17 décembre 1976 au 31 décembre 1981

Répartition des coûts :	
MEER	5 606 100 \$
Énergie, Mines et Ressources	5 606 100
Gouvernement provincial	1 245 800
Coût estimatif total	<u>12 458 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979–1980	542 000 \$

Cette entente a pour objectif de dresser un inventaire complet des données géoscientifiques sur les régions qui peuvent renfermer des gîtes miniers ayant une valeur commerciale et de fournir un inventaire exhaustif des gisements connus, en les rattachant aux conditions technologiques et du marché. Elle prévoit également l'élaboration et l'évaluation de politiques en matière de gestion des ressources qui inciteront le secteur privé à entreprendre des travaux d'exploration et d'exploitation.

La planification

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	4 000 000 \$
Gouvernement provincial	2 385 000
Coût estimatif total	<u>6 385 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 086 000 \$

Cette entente a pour objectif de prévoir des études permettant d'identifier et d'analyser les possibilités de développement économique et socio-économique de Terre-Neuve et de prévoir également la planification nécessaire à l'élaboration et à la mise en application de stratégies, de programmes et d'ententes auxiliaires en vue d'exploiter ces possibilités.

L'entente a prévu des études portant sur les domaines suivants : le cadastre, la tordeuse de bourgeons de l'épinette, l'inventaire des tourbières, l'infrastructure à Argentia, un institut polytechnique, une base de données régionales pour le développement rural, les possibilités de développement à Stephenville et à Port-au-Port, le calcaire agricole et le port de Stephenville.

Les études entreprises au cours de 1979-1980 portaient sur les domaines suivants : la faisabilité des galeries de lancement, un plan global d'aménagement pour la région urbaine de Saint-Jean, la faisabilité d'une usine thermomécanique pour la pâte à papier dans les régions de Hawkes Bay et de Bonavista, le chemin de fer Trans-Labrador, les industries à forte consommation d'énergie électrique, la navigation hauturière sur le lac Melville et au Labrador durant l'hiver et l'évaluation des ports de pêche. En outre, la capacité de planification de la province a été rehaussée grâce à l'embauche de personnes ayant des activités professionnelles particulières.

La promotion du tourisme

Durée : 1^{er} janvier 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	11 938 140 \$
Gouvernement provincial	1 326 460
Coût estimatif total	<u>13 264 600 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 485 000 \$

Cette entente globale sur la promotion du tourisme vise à augmenter l'efficacité de la commercialisation touristique et des programmes d'information à l'intention des voyageurs, à développer les attractions touristiques et à encourager l'expansion des centres d'hébergement pour les touristes.

Ces projets englobent la restauration des maisons historiques, le développement de la commercialisation, l'élaboration de programmes de voyages organisés, ainsi que la construction d'installations touristiques telles que des chalets et des amphithéâtres.

Le développement rural

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	13 122 000 \$
Gouvernement provincial	1 458 000
Coût estimatif total	<u>14 580 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	2 524 000 \$

Cette entente poursuit les activités déjà entreprises en vertu de l'entente ARDA III visant à revitaliser et à fortifier le secteur rural de la province. Au nombre des projets, mentionnons l'aide aux associations de développement régional constituées en sociétés afin de leur permettre de mener à bien des projets administratifs et communautaires, l'aide aux associations d'artisanat et aux artisans, ainsi qu'aux petites entreprises rurales, et les services d'information et d'évaluation.

Le développement agricole

Durée : 14 juillet 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	12 907 170 \$
Agriculture Canada	1 800 000
Gouvernement provincial	1 634 130
Coût estimatif total	16 341 300 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	2 227 000 \$

Cette entente a pour objet d'appuyer la croissance de l'industrie agricole de Terre-Neuve grâce à une production accrue, à de meilleures techniques et capacités de gestion chez les exploitants agricoles, à des systèmes de commercialisation améliorés, à une exploitation efficace des terres et à des services modernes de soutien agricole. L'entente prévoit un programme d'aide financière pour le développement agricole, un programme de commercialisation en vue d'augmenter la consommation des produits agricoles locaux, une planification de l'utilisation des terres et des analyses de sols, la mise sur pied de laboratoires d'analyse et de services vétérinaires, le développement de l'industrie de la myrtille et l'assistance aux autres possibilités de développement agricole.

La transformation et la remise en activité de l'usine de Stephenville

Durée : 1^{er} janvier 1979 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	13 500 000 \$
Gouvernement provincial	1 500 000
Coût estimatif total	15 000 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	13 500 000 \$

L'objectif de cette entente est de faciliter le développement socio-économique et d'améliorer le niveau réel de vie dans la région de Stephenville (Terre-Neuve) en participant à la transformation et à la remise en activité de l'ancienne usine de la Labrador Linerboard Limited.

Cette entente prévoit des contributions pour effectuer les modifications nécessaires aux bâtiments, pour l'achat et l'installation de l'outillage et pour la transformation de l'ancienne usine en fabrique de papier journal.

D'après le calendrier actuel des travaux, on prévoit que l'usine commencera à fonctionner vers le 1^{er} octobre 1980. Jusqu'à ce jour, les activités de construction se déroulent tel que prévu.

Le développement industriel

Durée : 11 juin 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEER	23 985 000 \$
Gouvernement provincial	2 665 000
Coût estimatif total	26 650 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 475 000 \$

La première phase de cette entente a pour objectif de favoriser le développement industriel de la province en commençant par les régions de Corner Brook et de Stephenville, situées dans la partie ouest de Terre-Neuve, grâce à l'aménagement de l'infrastructure nécessaire au développement d'entreprises industrielles et commerciales.

Cette entente prévoit l'octroi de fonds pour l'aménagement d'un parc industriel de 75 acres à Corner Brook, la construction d'une voie d'accès directe reliant ce parc à la Transcanadienne et aux rues de la ville, ainsi que la construction d'une voie d'accès directe qui permettra de relier la zone industrielle de Stephenville et le réseau routier de Port-au-Port à la Transcanadienne.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	29
Prévision du nombre d'emplois créés	541
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	11 621 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	2 980 800 \$
Total des paiements en 1979-1980	5 533 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LES AUTRES PROGRAMMES

La Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador limitée (SDTL)

Instituée en 1972, cette société vient compléter le programme de subventions à titre de source de capital-risque pour l'expansion des secteurs de la fabrication et de l'exploitation des ressources de la province. C'est le MEER qui accorde les prêts à la société, le gouvernement de Terre-Neuve qui fournit le financement par actions, et les dépenses d'exploitation sont partagées également. Cette entente viendra à expiration en 1982.

Au cours de 1979-1980, le MEER a accordé un prêt de 2,5 millions de dollars à la société et consacré 895 000 \$ au chapitre des frais d'exploitation.

La Nouvelle-Écosse

Au 31 mars 1980, 12 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Une nouvelle entente sur la cale sèche Panamax a été signée au cours de l'année sous revue. On trouvera dans les pages suivantes une description sommaire des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de 1979-1980.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

L'exploitation minérale

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	15 870 400 \$
Gouvernement provincial	3 967 600
Coût estimatif total	<u>19 838 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 024 000 \$

L'objectif de cette entente est d'accroître l'emploi et l'investissement dans le secteur minier de la province en accélérant le processus d'exploration minérale et d'évaluation des ressources. Les principaux éléments de cette entente sont la planification de l'exploitation des ressources, l'inventaire des ressources minérales, des études d'évaluation des minéraux, des études géologiques-géochimiques et des services de laboratoire.

Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth

Durée : 31 mars 1975 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	79 997 000 \$
Gouvernement provincial	29 651 700
Coût estimatif total	<u>109 648 700 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	11 515 000 \$

Cette entente comporte trois grandes catégories de programmes de développement : l'expansion de la zone métropolitaine, l'aménagement des installations portuaires et l'expansion industrielle. Parmi ces projets, on compte les programmes de réaménagement du front de mer de Halifax et de Dartmouth, de nouveaux ferry-boats, un nouveau réseau d'approvisionnement en eau et la construction d'immeubles tant par les secteurs public que privé.

Le développement de la zone du détroit de Canso

Durée : 31 mars 1975 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	19 265 000 \$
Gouvernement provincial	6 744 500
Coût estimatif total	<u>26 009 500 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 951 000 \$

Cette entente a pour objectif de fournir à cette région l'équipement lui permettant d'accueillir un plus grand nombre d'industries de transformation. Les activités qui seront entreprises en vertu de l'entente comprennent la planification du développement de la région et des travaux d'infrastructure tels que des installations d'adduction d'eau, des améliorations au réseau routier et à l'aéroport et une infrastructure industrielle.

Le développement agricole

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	29 980 000 \$
Gouvernement provincial	18 237 000
Coût estimatif total	<u>48 217 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	6 079 000 \$

Cette entente a pour objectifs d'améliorer la viabilité et la stabilité de l'industrie agricole, de préserver les emplois actuels et de créer de nouvelles possibilités d'emploi et d'accroître le rendement et la productivité de certains secteurs sous-exploités de l'industrie agricole qui présentent un avantage économique sur le marché des exportations ou sur le marché local.

L'entente auxiliaire comporte trois éléments, soit l'expansion des terres agricoles, le développement de l'élevage du bétail et l'horticulture.

Le développement industriel

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	19 031 200 \$
Gouvernement provincial	4 757 800
Coût estimatif total	<u>23 789 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	4 038 000 \$

Cette entente auxiliaire vise à appuyer la création de nouveaux débouchés d'emploi en Nouvelle-Écosse dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie, à favoriser le développement, l'expansion et l'efficacité des entreprises locales et, enfin, à élargir l'éventail des perspectives d'emploi en mettant l'accent sur les emplois à la fois plus spécialisés et plus rémunérateurs, particulièrement dans certaines localités d'importance moyenne.

L'entente prévoit l'établissement de parcs industriels dans les régions où des possibilités de développement existent, soit Amherst, Bridgewater, Debert, Kentville, Stellarton et Windsor. Les travaux sont presque terminés pour l'aménagement de parcs à Amherst, Debert et Kentville et ceux reliés à l'aménagement des parcs de Bridgewater, de Stellarton et de Windsor ont débuté à l'automne 1979. On a également ouvert des centres industriels polyvalents à Debert et à Kentville.

La planification

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	2 500 000 \$
Gouvernement provincial	2 500 000
Coût estimatif total	<u>5 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	459 000 \$

Cette entente vise à poursuivre et à accroître les initiatives entreprises en vertu d'une entente provisoire sur la planification, conclue antérieurement. Elle définit trois domaines pour la planification et les activités de développement : la planification physique et celle des ressources, des recherches et des études sur les possibilités de développement et la planification du développement en général.

En vertu de l'entente, l'on élabore actuellement une stratégie globale de développement pour la province et l'on a entrepris la planification et les études nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. Aux termes de cette entente, on a effectué plusieurs études en vue d'appuyer les activités entreprises conjointement par les gouvernements fédéral et provincial et le secteur privé.

Les forêts

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	34 799 000 \$
Emploi et Immigration	1 343 000
Gouvernement provincial	21 634 000
Coût estimatif total	<u>57 776 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	8 007 000 \$

Cette entente a pour objet de maintenir le niveau actuel de l'emploi lié principalement à la coupe des espèces de bois tendre et d'accroître les possibilités d'emploi et les revenus au chapitre de la coupe et de la transformation axées principalement sur les espèces de bois dur. Pour atteindre ces objectifs, il faudra encourager une gestion plus intensive des forêts, trouver d'autres débouchés pour les espèces de bois dur sous-exploitées, hâter la coupe du bois touché par la tordeuse de bourgeons, améliorer l'affectation de la récolte de bois, accroître l'utilisation du bois d'œuvre destiné aux scieries et prévoir une plus grande récupération et une meilleure utilisation des résidus.

La promotion du tourisme

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	11 000 000 \$
Gouvernement provincial	2 750 000
Coût estimatif total	<u>13 750 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	2 809 000 \$

Cette entente a pour objet de créer de nouvelles perspectives d'emploi et d'accroître les revenus en développant davantage l'industrie touristique.

Cette entente comporte deux programmes. Le premier englobe diverses activités à l'échelle provinciale dans le but de promouvoir le tourisme en Nouvelle-Écosse, d'augmenter l'efficacité de l'industrie touristique et de lui faire prendre de l'expansion là où c'est possible et souhaitable et de prolonger la saison touristique. Le deuxième programme porte directement sur l'aménagement d'endroits choisis de destination. Au nombre des projets, on compte la construction ou l'agrandissement des principaux centres d'attraction, la présentation d'attractions se prêtant à des excursions d'une journée et la coordination de la planification, de la promotion et de la réalisation des initiatives aux endroits de destination.

La conservation de l'énergie

Durée : 4 juillet 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	19 000 000 \$
Gouvernement provincial	5 875 000
Coût estimatif total	<u>24 875 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 006 000 \$

La hausse du coût de l'énergie en Nouvelle-Écosse paralyse l'implantation de nouvelles entreprises et l'expansion des entreprises déjà en place. Cette entente vise à diminuer la perte de possibilités d'emploi résultant de la hausse du coût de l'énergie et à stimuler le développement de nouvelles industries reposant sur des sources d'énergie de remplacement.

La cale sèche Panamax de Halifax

Durée : 22 janvier 1980 au 31 mars 1985

Répartition des coûts :	
MEER	34 800 000 \$
Gouvernement provincial	8 700 000
Coût estimatif total	<u>43 500 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	294 000 \$

Cette entente nécessite une participation conjointe à un programme visant à doter le port de Halifax d'une infrastructure maritime essentielle, particulièrement une cale sèche flottante de type Panamax, un quai de mouillage, des services d'entretien et l'outillage auxiliaire requis pour la réparation des navires et la fabrication des métaux.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	85
Prévision du nombre d'emplois créés	1 607
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	39 198 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	14 515 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	10 857 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

L'Île-du-Prince-Édouard

En 1969, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada ont conclu un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans aux termes de la *Loi sur le Fonds de développement économique rural* (FODER). Le plan est destiné à appuyer le développement des entreprises économiques favorisant la création de nouveaux emplois et l'accroissement du revenu par habitant, tout en préservant l'environnement unique de l'île.

La première phase du plan englobait la période allant de 1969 au 31 mars 1975. La deuxième phase va du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1981. Les engagements du MEER pour la dernière année de cette deuxième phase sont de l'ordre de 32,5 millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier 1979-1980, les dépenses du MEER en vertu du Plan d'ensemble de développement se sont élevées à 27 013 000 \$.

LES PROGRAMMES EN VERTU DU PLAN D'ENSEMBLE DE DÉVELOPPEMENT

L'agriculture

L'objectif du programme agricole est de permettre l'établissement et la conservation de fermes familiales rentables. Les principaux éléments du programme, en 1979-1980, ont consisté en subventions pour l'établissement de nouveaux fermiers, pour des services de vulgarisation et pour l'infrastructure.

Les forêts

L'objectif du programme forestier est de procéder au reboisement des terres publiques et privées en fournissant des semis et des services de vulgarisation et de gestion forestière aux propriétaires actuels de terrains boisés.

Les pêches

Le programme des pêches a pour objectif la mise sur pied d'un secteur des pêches autonome et viable, entraînant ainsi une production et des revenus plus élevés tant pour les pêcheurs que pour les transformateurs. On atteindra cet objectif grâce à des programmes visant à élargir l'assise des ressources, à améliorer les méthodes de prise, de manutention et de transformation du poisson et grâce aussi à des efforts de commercialisation accrus. Au nombre des projets, on compte un programme d'aquiculture en vue d'accroître la production ostréicole et celle des moules et des truites, un programme de manutention du poisson en vue d'en améliorer la qualité grâce à de meilleures méthodes de manutention, un programme de transformation et de contrôle de la qualité en vue de développer de nouveaux produits et d'améliorer les méthodes de transformation dans les usines et, enfin, un programme d'exploitation des ressources halieutiques en vue de favoriser de meilleures méthodes de pêche.

Le développement industriel

Ce programme a pour but de créer des emplois, permanents de préférence, et d'aider les hommes d'affaires à diversifier l'assise économique de l'île. Parmi les principaux projets, mentionnons la construction de parcs et de centres industriels et l'octroi d'une aide financière à la petite entreprise et au secteur des services.

Les établissements scolaires

En vertu de ce programme, on procède actuellement à la construction d'un réseau intégré d'établissements scolaires afin de doter l'île de maisons d'enseignement et de formation professionnelle. Le projet Elmsdale, terminé en octobre 1979, constituait le projet le plus important entrepris dans le cadre du programme.

Le tourisme et la conservation

Les programmes de tourisme, tel l'aménagement de parcs et de complexes récréatifs, visent à attirer les touristes dans toutes les régions de l'île et à prolonger la saison touristique. On assiste, en outre, à certaines activités de commercialisation et de développement de l'industrie touristique et on procède actuellement à l'analyse de cette industrie en vue d'aider le secteur privé du tourisme.

La réaffectation des terres

Le principal objectif de ce programme est la poursuite du travail de remembrement des terres et d'agrandissement des fermes agricoles. Les projets comprennent l'acquisition de terres en vue de les revendre ou de les louer à des agriculteurs, ainsi que pour les affecter à la forêt, à la faune, au tourisme et à l'aménagement de quelques pâturages communs.

Les marchés et le développement des produits

Ce programme prévoit le financement du Centre d'expansion des marchés, grâce auquel les industries de production, de transformation et de fabrication peuvent se prévaloir des services de commercialisation dont elles ont besoin pour mieux soutenir la concurrence. En outre, ce centre favorise le développement de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de vente et aide à améliorer la vente des produits de l'île sur de nouveaux marchés.

Le transport

Ce programme prévoit la construction et l'amélioration de trois catégories de routes : les voies d'accès aux ressources, les autoroutes collectrices et l'expansion du réseau collecteur.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	24
Prévision du nombre d'emplois créés	149
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	3 241 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	1 025 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	2 143 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

Le Nouveau-Brunswick

Au 31 mars 1980, 17 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Au cours de l'année financière, un accord auxiliaire sur les régions en voie de développement a été signé. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année sous revue.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les forêts

Durée : 15 octobre 1974 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	56 502 800 \$
Emploi et Immigration	2 400 000
Gouvernement provincial	15 325 700
Coût estimatif total	<u>74 228 500 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	8 830 000 \$

Dans le cadre de cette entente, on est à mettre sur pied un programme complet d'exploitation des forêts qui, appliqué à l'échelle de la province, aura pour objectif l'augmentation de la production du bois d'œuvre et l'expansion de l'industrie de la transformation du bois. Environ la moitié des fonds prévus par l'entente ont été consacrés à l'intensification de la gestion des forêts, ce qui comprend l'amélioration de l'information en matière de gestion forestière, l'expansion des activités liées aux pépinières, un reboisement accru et l'amélioration des peuplements et, enfin, l'aménagement d'un réseau intégré de routes forestières.

Le développement industriel

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	24 182 200 \$
Gouvernement provincial	6 045 550
Coût estimatif total	<u>30 227 750 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	4 166 000 \$

L'entente a pour but d'étendre, de diversifier et de renforcer les activités de fabrication et de transformation dans la province. Elle tente également de diversifier la fabrication en une production à plus grande valeur ajoutée nécessitant une technologie moderne et une main-d'œuvre qualifiée et d'encourager l'implantation de nouvelles industries axées sur les ressources naturelles de la province ou sur sa situation maritime stratégique.

Le projet pilote de la région de Kent

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	6 200 800 \$
Gouvernement provincial	1 550 200
Coût estimatif total	<u>7 751 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 481 000 \$

Cette entente vise à aider les habitants de la région de Kent à améliorer leurs possibilités de revenu et d'emploi. Grâce à ce projet pilote unique en son genre, ces derniers élaborent et mettent en œuvre des projets dans les domaines suivants : la pêche, les forêts, l'agriculture, la fabrication axée sur les ressources, le tourisme et les loisirs.

Les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	35 840 000 \$
Gouvernement provincial	15 360 000
Coût estimatif total	<u>51 200 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	3 819 000 \$

Cette entente auxiliaire a pour but de terminer l'axe prioritaire de Saint-Jean, ainsi que la route de Shediac à Moncton, et de poursuivre les travaux de construction du boulevard Wheeler à Moncton.

La planification

Durée : 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	2 437 500 \$
Gouvernement provincial	2 437 500
Coût estimatif total	<u>4 875 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	183 000 \$

Cette entente reconnaît la nécessité de renforcer et de compléter la capacité du gouvernement provincial en matière de détermination et d'analyse des possibilités de développement socio-économique. Les quatre éléments de l'entente sont les possibilités de recherche, l'exploitation des ressources physiques, la coordination des activités des ententes auxiliaires et la planification du développement en général.

La promotion du tourisme

Durée : 3 novembre 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	11 794 400 \$
Gouvernement provincial	2 948 600
Coût estimatif total	<u>14 743 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	2 678 000 \$

Les activités touristiques représentent une importante contribution à l'emploi et aux revenus au Nouveau-Brunswick. Cette entente a pour objectif d'encourager le tourisme en augmentant le nombre de visiteurs, en prolongeant le séjour des touristes et en augmentant le nombre des activités touristiques durant les mois d'hiver et les mortes-saisons.

La mise en valeur des minéraux et des combustibles

Durée : 24 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	9 050 500 \$
Gouvernement provincial	2 262 625
Coût estimatif total	<u>11 313 125 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 458 000 \$

Cette entente vise à stimuler les investissements privés, tant dans l'exploration que dans l'exploitation minières, à favoriser une transformation plus poussée des minéraux et à adopter des mesures en vue d'assurer l'autarcie du pays en matière de combustibles.

Les routes, 1977-1980

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	42 000 000 \$
Gouvernement provincial	14 000 000
Coût estimatif total	<u>56 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	10 398 000 \$

Quatre ententes auxiliaires sur les routes ont été conclues avec le Nouveau-Brunswick dont une pour 1974-1975, une pour 1975-1976, une pour 1976-1977 et la dernière pour 1977-1981. Elles ont pour but de favoriser, grâce à un meilleur réseau routier, un développement communautaire et régional plus général et de contribuer en même temps à l'essor des industries de fabrication secondaire axées sur les ressources et à celui des industries de services.

Le nord-est du Nouveau-Brunswick

Durée : 23 juin 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	67 175 000 \$
Gouvernement provincial	28 325 000
Coût estimatif total	<u>95 500 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	11 573 000 \$

Cette entente a pour objectif d'améliorer le bien-être à long terme et le niveau de vie des habitants de cette région, grâce à une application accrue des programmes visant à favoriser une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques et à accélérer le rythme du développement. Ces programmes sont destinés à la création d'emplois et à l'amélioration des revenus gagnés et de l'activité économique.

La mise en valeur des ressources agricoles

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	27 698 000 \$
Gouvernement provincial	6 924 500
Coût estimatif total	<u>34 622 500 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980 ..	5 876 000 \$

C'est la deuxième entente auxiliaire sur l'agriculture conclue avec le Nouveau-Brunswick. L'objectif du présent accord est de maximiser la contribution du secteur agricole et des secteurs connexes à la production provinciale, aux revenus gagnés et à l'emploi. Les activités de l'entente sont fondées sur l'expérience acquise avec la première entente auxiliaire et sur l'étude des ressources agricoles du Nouveau-Brunswick, qui a duré deux ans. Des stratégies distinctes et des objectifs ont été établis pour les denrées suivantes : les pommes de terre, les fruits et les légumes, le bétail et le fourrage. Les buts précis de l'entente sont d'accroître le volume et l'efficacité, d'élargir la gamme des activités de transformation et d'améliorer la commercialisation des denrées.

Les régions en voie de développement

Durée : 17 mai 1979 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	20 401 500 \$
Gouvernement provincial	5 872 500
Coût estimatif total	<u>26 274 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 097 000 \$

Cette entente a pour objectif d'accélérer le développement économique et socio-économique de certaines régions de la province qui ne font pas l'objet d'autres ententes régionales. Les efforts sont focalisés sur les centres urbains possédant un potentiel de croissance. Les programmes, qui complètent ceux existant déjà en vertu d'ententes sectorielles en vigueur, sont destinés à créer des emplois, des revenus et une activité économique, de même qu'à en assurer le maintien.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	56
Prévision du nombre d'emplois créés	924
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	35 279 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	10 068 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	11 794 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LA RÉGION DU QUÉBEC

Au cours de l'année financière 1979-1980, les dépenses du MEER au Québec se sont élevées à 179,1 millions de dollars, dont environ 118,6 millions ont été consacrés à des activités entreprises aux termes des ententes auxiliaires et 53,4 millions à des subventions à l'industrie.

Une nouvelle entente auxiliaire sur la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers a été conclue en mai 1979 ; la part du MEER sera d'environ 90 millions de dollars. Cette année budgétaire a été également marquée par l'annonce d'importantes modifications apportées au programme de la zone spéciale de Montréal qui n'entreront en vigueur que le 1^{er} avril 1980.

L'aide financière offerte à certaines entreprises de fabrication peut provenir de deux programmes distincts. Le premier, établi en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional*, prévoit une contribution financière aux entreprises industrielles situées dans la région désignée du Québec. Quant au deuxième programme, il vise à financer certaines entreprises de fabrication établies dans la région de Montréal et les villes environnantes. Le programme de la zone spéciale de Montréal prévoit des subventions au développement régional dans le cadre d'une politique industrielle sélective qui est axée sur les secteurs manifestant une productivité élevée et une croissance rapide.

Au cours de l'année sous revue, les engagements du MEER en vertu de ces programmes de subventions ont été de l'ordre de 91,5 millions de dollars. Ces programmes devraient susciter des investissements de plus de 440 millions de dollars et les projets subventionnés devraient créer plus de 10 700 emplois directs.

Les programmes du MEER au Québec sont conçus de façon à fournir aux diverses régions de la province les moyens d'accélérer l'achèvement des projets qui correspondent à leurs besoins et à leurs possibilités. Au cours de l'année, l'action du ministère a porté principalement sur le développement industriel, l'aménagement de l'infrastructure urbaine et industrielle, la modernisation de l'industrie papetière et le développement touristique.

Le ministère s'intéresse tout particulièrement à la croissance économique, à la transformation et à l'exploitation des ressources de la région du Québec. Le gouvernement québécois et le MEER conjuguent leurs efforts en vue d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux programmes, et d'entreprendre des activités qui amélioreront la situation économique du Québec.

Le Québec

Au 31 mars 1980, 13 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Sur ce nombre, deux sont déjà venues à expiration, celle sur SIDBEC et celle sur les études industrielles ; l'entente sur l'usine de pâte à papier de Saint-Félicien a pris fin le 31 mars 1980 ; et enfin la dernière entente, signée au cours de 1979-1980, porte sur l'industrie papetière. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des accords auxiliaires et des programmes au cours de l'exercice financier sous revue.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les axes routiers prioritaires

Durée : 13 septembre 1974 au 31 mars 1982	
Répartition des coûts :	
MEER	205 505 000 \$
Gouvernement provincial	243 270 000
Coût estimatif total	448 775 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	37 930 000 \$

Le but de cette entente est d'appuyer le développement industriel, régional et urbain en assurant des moyens de communication rapides entre divers centres urbains et de faciliter une plus grande circulation des produits industriels entre les différentes régions du Québec.

Au nombre des travaux en cours, on compte l'amélioration des routes 10, 51 et 55 et la réfection de la voie publique 138 entre Sept-Îles et Port-Cartier; la construction d'une seconde chaussée et d'échangeurs sur la route 40 entre Berthier et Pointe-du-Lac et sur la route 55 entre Trois-Rivières et Shawinigan; le revêtement de la route 132 dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la route 199 aux Îles-de-la-Madeleine; la réfection de la route 117 entre Saint-Jovite et Louvicourt; la construction de la route 70 entre Alma et La Baie; l'achèvement de la route 13; et l'avancement des travaux de construction de la route 50 entre Dorval et Mirabel.

Le développement forestier

Durée : 26 mars 1975 au 31 mars 1984	
Répartition des coûts :	
MEER	193 400 000 \$
Gouvernement provincial	128 933 000
Coût estimatif total	322 333 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	23 914 000 \$

Cette entente, qui a pour but d'améliorer le réseau de voies d'accès aux forêts du nord du Québec, prévoit la réfection de 220 milles de routes, la construction de 410 milles de nouvelles routes, ainsi que la construction de 12 ponts. Les travaux seront surtout effectués dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, de l'est du Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte Nord. L'entente prévoit, en outre, un vaste programme de sylviculture et de reboisement dans toutes les régions de la province.

Les infrastructures industrielles

Durée : 26 mars 1975 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	82 602 000 \$
Gouvernement provincial	55 068 000
Coût estimatif total	137 670 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	9 126 000 \$

Il est essentiel que le secteur québécois de la fabrication puisse s'appuyer sur un réseau d'infrastructures favorisant la croissance industrielle dans les divers centres urbains qui, parfois, ne sont pas en mesure de financer l'agrandissement de leurs parcs industriels ou d'en aménager de nouveaux.

L'entente comporte trois éléments principaux : l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans 30 centres urbains; l'établissement et l'aménagement de parcs industriels en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine pour la transformation du poisson et la mise en place d'autres infrastructures de pêche sur la Côte Nord; la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités incapables de satisfaire aux exigences de certaines entreprises.

Le développement agricole

Durée : 29 mars 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	61 960 000 \$
Gouvernement provincial	41 306 000
Coût estimatif total	103 266 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	12 760 000 \$

L'une des priorités de l'industrie agricole du Québec est d'accroître les revenus en mettant l'accent sur l'augmentation et la diversification de la production, ce qui contribuera à favoriser l'établissement d'usines de transformation des denrées alimentaires.

Cette entente a pour objet la réalisation d'une programmation intégrée d'assainissement des terres agricoles de la plaine de Montréal; la mise en œuvre de programmes d'amendement des sols dans les régions de l'est du Québec, du Lac-Saint-Jean et du nord-ouest du Québec; et la poursuite de programmes de réaménagement foncier dans les régions de l'est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le développement minéral

Durée : 29 mars 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	17 160 000 \$
Gouvernement provincial	11 440 000
Coût estimatif total	28 600 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	3 671 000 \$

Cette entente a pour objet de favoriser l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles du Québec par la construction de routes d'accès aux régions riches en gisements, par l'étude géoscientifique des minéraux et des hydrocarbures et par le développement de procédés permettant l'extraction et le traitement des minerais complexes qui, à l'heure actuelle, ne peuvent être suffisamment transformés en concentrés répondant aux caractéristiques des usines de traitement.

L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien

Durée : 21 avril 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	30 000 000 \$
Secteur privé, jusqu'à concurrence de	248 000 000
Gouvernement provincial	20 000 000
Coût estimatif total	298 000 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	néant

Depuis dix-sept ans, le gouvernement québécois a cherché à regrouper tous les facteurs permettant de mettre en valeur, dans la région défavorisée de Roberval-Chibougamau-Saint-Félicien, la forêt domaniale - l'une des dernières grandes réserves de bois pouvant appuyer un complexe forestier intégré de taille optimale.

En contribuant au financement de l'usine de pâte kraft blanchie et des scieries de Saint-Félicien, l'entente satisfait aux objectifs précis énoncés dans l'ECD au sujet du secteur forestier.

Le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA)

Durée : 18 juin 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	7 975 200 \$
Gouvernement provincial	5 316 800
Coût estimatif total	<u>13 292 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	481 000 \$

La construction de l'aéroport international de Mirabel s'inscrit dans le cadre d'un plan de modification de toute l'infrastructure de la région située au nord de Montréal.

Cette entente a pour objet d'accroître le développement industriel par l'implantation d'un complexe industriel aéroportuaire intégré à toute la gamme d'activités d'un aéroport moderne et aux différents moyens de transport qui y convergent. En plus d'amener la création d'emplois nouveaux, le complexe favorisera l'implantation d'industries à forte croissance.

L'assainissement des eaux de la région de Montréal

Durée : 30 mars 1978 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	120 000 000 \$
Gouvernement provincial	80 000 000
Coût estimatif total	<u>200 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	16 000 000 \$

La région de Montréal est la plus importante source de pollution des eaux du Québec. Les études de l'eau du fleuve Saint-Laurent ont démontré que les grandes quantités d'éléments nutritifs et de métaux toxiques renfermés dans les eaux d'égout de la région avaient une influence déterminante sur la qualité des eaux du fleuve.

Cette entente a pour objet d'aider le Québec à accélérer la réalisation du programme d'assainissement des eaux de la région de Montréal. Le programme a pour objectif d'assurer à la région un approvisionnement en eau potable pour la consommation et les fins récréatives.

Le développement touristique

Durée : 6 avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	45 600 000 \$
Gouvernement provincial	30 400 000
Coût estimatif total	<u>76 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	7 150 000 \$

Les objectifs généraux de cette entente portent sur l'accroissement et la diversification des attractions touristiques. Elle a pour but d'accroître le nombre de touristes étrangers et d'inciter les Québécois à se prévaloir davantage des installations touristiques de leur province. Au nombre des projets, on compte la promotion de l'activité touristique, l'aménagement de parcs récréatifs, la restauration de bâtiments et de sites, la modernisation des musées et des relais touristiques et l'établissement de centres de plein air et de camps de vacances ou leur amélioration.

Les équipements publics

Durée : 16 mai 1978 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	23 032 482 \$
Emploi et Immigration	228 518
Gouvernement provincial	11 615 000
Coût estimatif total	<u>34 876 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	7 525 000 \$

Cette entente a pour objet d'aider à la réalisation de travaux d'infrastructure municipale qui amèneront la création d'emplois à court terme et favoriseront la croissance économique. Les dix-sept municipalités visées par cette entente se trouvent dans des régions aux prises avec un fort taux de chômage. Parmi les projets, on compte la construction ou l'amélioration des réseaux d'eau et d'égout, des usines de filtration, des services pour les zones industrielles, des installations portuaires, des quartiers résidentiels et des rues, des parcs de maisons mobiles et des installations récréatives.

La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers

Durée : 15 mai 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEER	90 000 000 \$
Gouvernement provincial	60 000 000
Coût estimatif total	150 000 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	néant

L'industrie papetière représente la branche la plus importante de l'industrie forestière du Québec. Toutefois, depuis une dizaine d'années, cette industrie connaît une période de régression, certains facteurs économiques rendant sa position de moins en moins concurrentielle sur le marché international.

Grâce à cette entente, les gouvernements espèrent stimuler la modernisation des usines de façon à les rendre plus compétitives sur le marché international. Dans le but d'inciter les entreprises à investir davantage, une aide financière leur est accordée sous forme de subventions directes pouvant atteindre jusqu'à 25 % de l'actif admissible. L'on subventionne principalement les améliorations apportées en vue de réduire les coûts de production, ainsi que l'installation de l'outillage permettant la protection de l'environnement et la conservation de l'énergie.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Loi sur les subventions au développement régional

Au cours de l'exercice financier 1979-1980, la *Loi sur les subventions au développement régional* a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	399
Prévision du nombre d'emplois créés	6 239
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	215 544 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	50 031 000 \$

La zone spéciale de Montréal

Ce programme a pour but d'accélérer le développement de la structure industrielle du Québec en renforçant le rôle de la région montréalaise en tant que centre de l'expansion manufacturière de la province. Ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1977, a été modifié au cours de l'année 1979-1980 et est maintenant prolongé jusqu'au 31 mars 1984. Il vise à stimuler les investissements et la création d'emplois dans la région.

Au cours de l'année sous revue, ce programme a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	182
Prévision du nombre d'emplois créés	4 526
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	224 868 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	41 510 000 \$

Au cours de l'exercice financier 1979-1980, les dépenses du MEER au Québec en vertu du programme de subventions à l'industrie se sont élevées à 53,4 millions de dollars dont 9,1 millions ont été versés dans le cadre du programme de la zone spéciale de Montréal.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LA RÉGION DE L'ONTARIO

Les efforts du MEER en matière de développement dans le cadre des ECD et de la LSDR ont porté, par le passé, sur les régions du nord et de l'est de l'Ontario qui ont connu, à long terme, les difficultés économiques les plus marquées. La stratégie du ministère en Ontario a toujours consisté à s'appuyer sur les forces et le potentiel de ces régions défavorisées pour stimuler la croissance économique et favoriser les possibilités d'emploi à long terme.

Au cours de l'exercice financier 1979-1980, les dépenses effectuées par le MEER dans la région de l'Ontario se sont élevées à 28,9 millions de dollars dont environ 16,9 millions ont été consacrés aux activités dans le cadre des ententes auxiliaires, 8,5 millions aux subventions à l'industrie et 1,2 million à d'autres programmes.

Au cours de l'année, le point saillant de l'activité dans la région a été la signature de l'entente auxiliaire sur l'amélioration des usines de pâtes et papiers et de celle sur l'est de l'Ontario. La conclusion de ces accords continue de refléter l'importance accordée à la programmation sectorielle et au développement global d'une région donnée au sein de l'Ontario.

Un autre élément important de l'activité du MEER en Ontario est l'aide financière offerte en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional* à certaines entreprises de fabrication dans les régions désignées de la province. Au cours de l'année, 48 offres nettes acceptées ont amené des engagements, de la part du MEER, s'élevant à 12,9 millions de dollars. Ces projets subventionnés devraient créer environ 900 nouveaux emplois directs et susciter des investissements de l'ordre de 51,9 millions de dollars.

L'Ontario

Au 31 mars 1980, dix ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'ECD. Au cours de l'année sous revue, les ententes auxiliaires sur l'est de l'Ontario et sur les usines de pâtes et papiers ont été signées. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année sous revue.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Le nord-est de l'Ontario

Durée : 25 mars 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	13 414 000 \$
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 546 000
Gouvernement provincial	14 960 000
Coût estimatif total	29 920 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	2 395 000 \$

Cette entente a pour objectif de renforcer le système urbain et de maximiser les avantages de la croissance dans cette région de l'Ontario en atténuant les obstacles au développement dans des centres urbains stratégiques et en y concentrant l'activité économique.

Cette entente prévoit la fourniture de services pour l'aménagement d'un parc industriel à Sudbury et à Parry Sound; une évaluation de l'activité de développement industriel dans la ville de Parry Sound; l'aménagement de l'infrastructure dans la région de Timmins, une étude sur l'emplacement d'un parc industriel, une autre sur les besoins d'une voie de raccordement, ainsi que la fourniture de services pour l'aménagement d'un parc industriel et les besoins connexes à North Bay.

Les localités à industrie unique

Durée : 18 octobre 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :	
MEER	9 367 836 \$
Affaires indiennes et du Nord canadien	305 000
Ministère des Transports	150 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	382 164
Gouvernement provincial	9 595 000
Coût estimatif total	19 800 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 927 000 \$

Cette entente a pour objectif de diversifier et de stabiliser l'économie des localités à industrie unique du nord de l'Ontario en réduisant les problèmes sociaux et économiques des localités qui présentent de grandes possibilités de développement.

En vertu de la première phase de l'entente, une aide a été accordée à certaines localités du nord-ouest de l'Ontario, dont la seule industrie est celle des pâtes et papiers, afin de leur permettre de profiter de l'expansion importante de la Kimberly-Clark, à Terrace Bay. Ses principaux éléments englobaient des travaux d'infrastructure communautaire dans les localités de Nakina, de Longlac et de Geraldton, ainsi que l'aménagement d'un aéroport près de Geraldton et l'amélioration des voies d'accès de la ville à cet aéroport. Les phases ultérieures de cette entente prévoient doter d'une infrastructure la région de White River et la réserve indienne n° 77 de Long Lake, outre l'aide apportée à la construction d'un centre municipal à Hornepayne.

La mise en valeur des ressources communautaires et rurales

Durée : 7 décembre 1977 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	4 728 325 \$
Gouvernement provincial	4 728 325
Coût estimatif total	<u>9 456 650 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 025 000 \$

Cette entente constitue la première étape d'un processus visant à multiplier les emplois et à accroître les revenus dans les industries de ressources et de fabrication du comté de Renfrew. Parmi les éléments du programme, on compte l'évaluation des ressources forestières et minérales, des études sur l'aménagement de terrains industriels et une aide en vue de mettre sur pied une agence de développement pour l'ensemble du comté.

En vertu des modifications apportées ultérieurement à cette entente, on accorde une aide à la recherche et au développement de peupliers hybrides, au renouvellement des forêts de feuillus et à un inventaire des ressources forestières et agricoles dans toute la région de l'est de l'Ontario; on met également sur pied un programme de levés géoscientifiques dans la région de Kirkland Lake du nord-est de l'Ontario.

La gestion forestière

Durée : 8 décembre 1978 au 30 septembre 1983

Répartition des coûts :

MEER	41 118 250 \$
Gouvernement provincial	41 118 250
Coût estimatif total	<u>82 236 500 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	379 000 \$

Les objectifs de cette entente visent à améliorer les activités de gestion forestière et à accélérer le reboisement et la création d'emplois du secteur privé, et ce en vue d'accroître la viabilité du secteur forestier de la province. Les éléments du programme sont : la construction de routes d'accès aux forêts, l'établissement de camps de sylviculture, l'amélioration des installations de production des pépinières, des études du sol, des projets pilotes de recherche appliquée, une étude sur l'utilisation des feuillus de bois dur et une évaluation de cette utilisation.

L'amélioration des usines de pâtes et papiers

Durée : 15 mai 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEER	50 000 000 \$
Gouvernement provincial	100 000 000
Coût estimatif total	<u>150 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	11 050 000 \$

Cette entente a pour objectif de stimuler les investissements du secteur privé dans l'industrie des pâtes et papiers de la province par le biais de subventions destinées à la modernisation des usines, à la conservation de l'énergie et à l'adoption de mesures contre la pollution. L'entente est conçue en vue de tirer parti des possibilités actuelles pour renforcer l'industrie ontarienne des pâtes et papiers en encourageant à investir les sommes nécessaires pour satisfaire aux exigences de l'environnement et pour améliorer sa position concurrentielle sur les marchés internationaux.

L'est de l'Ontario

Durée : 20 décembre 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEER	25 175 000 \$
Gouvernement provincial	25 175 000
Coût estimatif total	<u>50 350 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	102 000 \$

Cette entente a pour objectif d'aider à stabiliser, à diversifier et à élargir l'assise économique de la région rurale de l'est de l'Ontario en développant et en assurant la viabilité à long terme de la base de ressources naturelles et en stimulant les investissements du secteur privé dans la région. Une aide a été accordée au chapitre de l'agriculture, des forêts, des minéraux, du tourisme et des subventions aux petites entreprises.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Cette partie de la province, qui est admissible à des subventions, comprend tout le nord de l'Ontario, notamment les districts de Parry Sound et de Nipissing, ainsi que la région de Renfrew-Pembroke dans l'est de la province. Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	48
Prévision du nombre d'emplois créés	914
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	51 930 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	12 919 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	8 451 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LA RÉGION DE L'OUEST

Au cours de l'exercice financier 1979-1980, les dépenses effectuées par le MEER dans la région de l'Ouest, qui comprend le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie britannique, les territoires du Nord-Ouest et le Yukon, se sont élevées à plus de 133 millions de dollars; sur ce montant, environ 65,9 millions ont été consacrés aux ententes auxiliaires, 16,4 millions aux subventions à l'industrie et le reste à l'administration et aux activités entreprises dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) et de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* (ARAP).

Au cours de l'année, huit ententes auxiliaires ont été conclues, dont quatre avec la Saskatchewan (planification, entente provisoire sur l'aménagement hydraulique, agriculture et exploitation forestière), deux avec le Yukon (exploitation des ressources renouvelables et entente provisoire sur le tourisme), une avec la Colombie britannique (forêts) et une avec les territoires du Nord-Ouest (entente provisoire sur le développement économique des collectivités).

Les activités de développement dans la région se concentrent dans trois vastes domaines, soit les terres septentrionales de l'Ouest, les régions rurales et le développement urbain et industriel.

Les programmes sur les terres septentrionales ont pour objet d'aider les habitants à contribuer à part entière à la vie et au développement de leur région. Les dépenses du MEER aux termes des accords auxiliaires sur les terres septentrionales en vigueur dans les quatre provinces de l'Ouest se sont chiffrées à plus de 30 millions de dollars au cours de l'exercice financier.

En outre, 560 000 \$ ont été consacrés à des programmes de développement économique dans les territoires du Nord-Ouest et au Yukon en vertu des nouvelles ententes auxiliaires conclues en 1979-1980.

Les programmes sur les terres septentrionales incitent les personnes défavorisées, tout particulièrement celles d'ascendance indienne ou inuit, à mettre sur pied des entreprises commerciales qui fourniront de l'emploi aux autochtones; ces programmes visent également à augmenter les revenus tirés des activités de production primaire.

On s'attend que l'aide accordée dans le cadre de l'ARDA aux entreprises commerciales, au cours de l'année, amène la création de 2 038 nouveaux emplois. Les contributions versées en vertu du programme ont aidé 1 764 autres personnes à augmenter leurs revenus en exploitant les possibilités de développement qui existent dans des domaines tels que le piégeage, la chasse, la pêche et l'agriculture. Au cours de l'année, les dépenses effectuées par le MEER aux termes de l'entente spéciale ARDA se sont chiffrées à 11 599 000 \$.

Les programmes sur l'aménagement rural de l'Ouest, mis en application dans le cadre des ententes auxiliaires et de l'ARAP, ont pour objet d'aider les collectivités secondaires et rurales à atteindre un niveau économique plus équilibré grâce à la diversification agricole et industrielle. Parmi les ententes auxiliaires focalisées sur cet objectif, mentionnons l'entente sur le traitement des produits alimentaires (Alberta), l'entente sur le développement agricole et rural (Colombie britannique), l'entente sur l'accroissement et la diversification des cultures (Manitoba et Saskatchewan) et les ententes sur les centres de services agricoles conclues avec les trois provinces des Prairies et mises en œuvre par l'ARAP. De plus, l'ARAP administre des programmes variant des travaux hydrauliques sur les fermes aux grands ouvrages d'irrigation et, en vertu de son programme sur les terres, gère un réseau de pâturages communautaires dans les Prairies. Elle administre également les ententes auxiliaires sur la lutte contre la sécheresse et sur l'aménagement hydraulique conclues avec le Manitoba et la Saskatchewan. L'ARAP publie son propre rapport d'activité qu'on peut obtenir sur demande.

Le développement industriel demeure un élément clef de l'objectif global dans la région de l'Ouest, soit promouvoir une économie plus diversifiée et une répartition plus équitable des possibilités et des emplois. Parmi les ententes auxiliaires poursuivant cet objectif, citons celles sur le développement industriel (Colombie britannique), sur l'industrie sidérurgique (Saskatchewan) et sur le tourisme (Colombie britannique, Manitoba et Yukon).

Le MEER participe également au développement industriel de la région de l'Ouest par le biais du programme de subventions au développement régional. Toute la région peut maintenant bénéficier d'une aide, à l'exception des zones méridionales de l'Alberta et de la Colombie britannique.

Au cours de l'année, 154 offres nettes acceptées dans la région ont entraîné, pour le MEER, des engagements s'élevant à 21,3 millions de dollars. Ces projets subventionnés devraient amener la création de 2 563 emplois directs et des investissements de l'ordre de 91,1 millions de dollars.

Le Manitoba

Au 31 mars 1980, sept ententes auxiliaires avaient été conclues avec le Manitoba en vertu de l'ECD. Au cours de l'année sous revue, deux ententes ont été mises en vigueur, soit celle sur la production des cultures à forte valeur ajoutée et celle sur le développement touristique. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les terres septentrionales du Manitoba

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	73 000 000 \$
Emploi et Immigration	5 516 000
Ministère des Transports	12 500 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	14 993 000
Gouvernement provincial	49 407 000
Coût estimatif total	155 416 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	13 568 000 \$

Cette entente a pour objectif de fournir un mécanisme, grâce à des choix et à des initiatives, qui favorisera le développement économique, augmentera les possibilités d'emploi et améliorera le niveau de vie des habitants des collectivités rurales et éloignées du nord du Manitoba. Les programmes conçus dans le cadre de l'entente visent l'exploitation des ressources et le développement économique communautaire, l'épanouissement humain et les services communautaires et les services de transport et de communication. Une modification apportée après la troisième année de l'entrée en vigueur de l'entente a accordé priorité au développement économique par l'exploitation accrue des ressources et l'expansion du programme de construction de routes.

Le développement industriel

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	25 400 000 \$
Industrie et Commerce	1 000 000
Gouvernement provincial	17 600 000
Coût estimatif total	44 000 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	2 714 000 \$

Cette entente a pour objectifs d'accélérer le processus de développement industriel dans la province, grâce à la connaissance et à la promotion des possibilités de développement industriel et aux changements technologiques, d'appuyer les petites entreprises et de compenser pour les coûts de l'infrastructure industrielle associée à l'emplacement des usines.

Au Manitoba, les industries prioritaires sont celles des aliments et des boissons, des produits sanitaires, de la machinerie légère, du matériel de transport et des instruments électroniques et aérospatiaux, car les activités de ces secteurs occupent déjà une place importante dans l'économie de la province.

La production des cultures à forte valeur ajoutée

Durée : 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :	
MEER	11 100 000 \$
Gouvernement provincial	7 400 000
Coût estimatif total	<u>18 500 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	540 000 \$

Cette entente a pour objectifs d'accélérer l'augmentation de la production des cultures à forte valeur ajoutée et d'améliorer l'efficacité de la production et de la conversion des cultures en viande rouge dans le domaine de l'élevage du bétail. Pour arriver à ces fins, il faut stimuler la production des cultures destinées principalement à la transformation industrielle en améliorant l'efficacité de la production fourragère et de l'alimentation du bétail et en adoptant des mesures pour supprimer les obstacles qui limitent la production des cultures à forte valeur ajoutée.

Le développement touristique

Durée : 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :	
MEER	12 000 000 \$
Gouvernement provincial	8 000 000
Coût estimatif total	<u>20 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	60 000 \$

Cette entente a pour objectif global de renforcer les endroits touristiques de la province et d'améliorer la productivité de l'industrie touristique grâce à l'action conjointe de l'industrie et du gouvernement. Au cours de l'année écoulée depuis l'entrée en vigueur de l'entente, une étude importante a été entreprise afin de tracer les lignes directrices pour le développement à moyen terme de l'industrie touristique au Manitoba. On prévoit terminer l'étude en question au cours du prochain exercice financier.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	101
Prévision du nombre d'emplois créés	1 790
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	67 878 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	14 784 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	11 131 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), vise à améliorer la situation économique et l'adaptation sociale des populations des milieux ruraux, en particulier ceux d'origine indienne, qui n'ont eu que peu ou pas d'accès à des revenus ou à des emplois réguliers. Les entreprises commerciales et de fabrication primaire admissibles peuvent profiter d'une aide financière pour augmenter la création d'emplois et de revenus. L'entente viendra à expiration le 31 mars 1982.

Les dépenses du MEER aux termes de l'entente spéciale ARDA ont été de l'ordre de 2 052 000 \$ en 1979-1980.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP représente une part importante des programmes réalisés par le MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport d'activité qu'on peut obtenir sur demande. En 1979-1980, l'ARAP a effectué des dépenses de l'ordre de 5 314 000 \$ au Manitoba, dont 906 000 \$ sous forme de prêts et 559 000 \$ sous forme de contributions.

La Saskatchewan

Au 31 mars 1980, douze ententes auxiliaires avaient été conclues et huit étaient en vigueur en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Au cours de l'année sous revue, quatre nouvelles ententes ont été signées, soit celle sur l'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (entente provisoire administrée par l'ARAP), celle sur l'accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole, celle sur l'exploitation forestière et une deuxième entente sur la planification. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

La vallée de la Qu'Appelle

Durée : 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :	
MEER	7 743 680 \$
Pêches et Environnement	9 000 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 200 000
Industrie et Commerce	16 320
Gouvernement provincial	15 740 000
Coût estimatif total	33 700 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	529 000 \$

La vallée de la Qu'Appelle constitue l'un des principaux endroits touristiques pour les habitants de la Saskatchewan et pour les touristes venant de l'extérieur de la province.

Cette entente a trois principaux objectifs : assurer la productivité à long terme des ressources touristiques et récréatives de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages qui découlent de l'utilisation de ces ressources; et améliorer la gestion des ressources en terre et en eau.

L'industrie sidérurgique

Durée : 4 juillet 1974 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	35 000 000 \$
Secteur privé	137 800 000
Gouvernement provincial	10 000 000
Coût estimatif total	182 800 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	4 415 000 \$*

Cette entente a pour objet de renforcer la viabilité de l'industrie sidérurgique actuelle et d'accroître et de diversifier la production du fer et de l'acier en Saskatchewan. Les cinq principaux éléments de cette entente sont les suivants : exploration de dépôts de minerai de fer, infrastructure, fonderies et industries métallurgiques connexes, construction d'une usine de réduction des minerais et études et administration.

* Inclut la somme de 1 802 000 \$ aux termes du programme de la LSDR intégré dans l'entente.

Le développement minéral

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :	
MEER	794 750 \$
Énergie, Mines et Ressources	440 000
Gouvernement provincial	1 234 750
Coût estimatif total	2 469 500 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	669 000 \$

Cette entente provisoire poursuit les programmes mis en marche dans le cadre de l'entente sur l'exploration et l'exploitation minérales qui a pris fin le 31 mars 1978.

Les six éléments de cette nouvelle entente sont les suivants : planification des ressources minérales, levés géoscientifiques, étude sur les ressources en tourbe, études métallogéniques et évaluation des ressources, scintillométrie sous-marine et compilation et publication des rapports.

Les terres septentrionales

Durée : 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :	
MEER	58 300 000 \$
Ministère des Transports	12 500 000
Emploi et Immigration	9 000 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	7 200 000
Gouvernement provincial	40 000 000 \$
Coût estimatif total	127 000 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	10 273 000 \$

Cette entente poursuit essentiellement le travail entrepris dans le cadre de l'entente provisoire qui a pris fin le 31 mars 1978. Cette entente a pour objet d'assurer aux gens du Nord des choix et des possibilités de participation au développement social et économique, de favoriser la mise en valeur des ressources naturelles de la région et d'offrir aux gens de la région la possibilité de garder leur mode de vie dans un cadre physique et social amélioré.

Les principaux éléments de cet accord auxiliaire ont trait au développement économique et à la mise en valeur des ressources, à l'épanouissement humain, au développement des transports et des communications, à l'information et à la consultation.

L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse

Durée : 1^{er} mars 1979 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :	
MEER	7 400 000 \$
Environnement Canada	500 000
Gouvernement provincial	7 350 000 \$
Coût estimatif total	15 250 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	néant

L'administration fédérale de cette entente provisoire incombe à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), un organisme du MEER.

Bien que des sommes considérables soient consacrées aux activités de gestion des eaux comme des études sur la lutte contre la sécheresse et sur la gestion des eaux, plus des deux tiers de l'ensemble des fonds (soit 10,7 millions de dollars) ont été réservés aux activités d'approvisionnement en eau, y compris des projets à fins multiples et de stockage communautaire des eaux, des plans de distribution de l'eau, de même que des études sur l'approvisionnement en eau.

Le domaine de la réduction des dommages causés par les inondations relèvera surtout d'Environnement Canada; le MEER n'y participera pas. Le gouvernement provincial, pour sa part, assume une part considérable de l'acquisition des terres, de la construction des ponts et des autres activités provinciales.

La planification

Durée : 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :	
MEER	750 000 \$
Gouvernement provincial	750 000
Coût estimatif total	1 500 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	34 000 \$*

* Les dépenses du MEER en 1979-1980 ont été effectuées en vertu de l'ancienne entente sur la planification.

Cette deuxième entente sur la planification a pour principaux objectifs d'identifier et d'analyser les possibilités de développement économique, d'effectuer des études d'adaptation sociale urbaine, de planification communautaire et de cartographie et de réaménagement des noyaux urbains en Saskatchewan, et d'élaborer les stratégies, les programmes et les ententes auxiliaires découlant de ces possibilités et de ces études.

L'exploitation forestière

Durée : 17 mai 1979 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	12 000 000 \$
Gouvernement provincial	12 000 000
Coût estimatif total	24 000 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	3 140 000 \$

Le principal domaine d'activité de cette entente, qui représentera des dépenses totalisant plus de la moitié des fonds disponibles, porte sur les méthodes de gestion forestière et de sylviculture. L'amélioration de la logistique et de la productivité en récolte forestière est un autre domaine important. L'entente prévoit également l'identification et l'avancement de la technologie forestière.

L'accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole

Durée : 17 mai 1979 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	7 660 000 \$
Gouvernement provincial	7 660 000
Coût estimatif total	15 320 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 736 000 \$

Cette entente regroupe deux principaux domaines d'activité, soit la diversification des cultures et les changements technologiques, et l'accroissement de la productivité. Dans le cadre du premier, il y a des activités de démonstration, l'identification de cultures innovatrices, l'irrigation et la transmission de renseignements relatifs aux machines et à la technologie. Le dernier regroupe plusieurs domaines principaux reliés à la production du bétail, soit l'amélioration des pacages loués à bail et les services de soins vétérinaires préventifs. On porte également attention aux cultures, y compris les questions de contrôle des mauvaises herbes et l'amélioration du drainage et de la production, le contrôle des rats et leur éradication et la gestion agricole.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	29
Prévision du nombre d'emplois créés	490
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	13 355 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	3 731 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	2 859 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), apporte une aide aux habitants d'origine indienne afin de favoriser les possibilités d'amélioration de leur situation économique et socio-économique. Dans le cadre de cette troisième entente spéciale ARDA conclue avec la Saskatchewan, la désignation géographique s'étend maintenant à toutes les parties de la province, à l'exception des villes de Saskatoon et de Regina. L'entente viendra à expiration le 31 mars 1982.

Les dépenses du MEER aux termes de l'entente spéciale ARDA ont été de l'ordre de 4 139 000 \$ au cours de 1979-1980.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP constitue une cheville importante des programmes du MEER dans les Prairies; cet organisme publie son propre rapport d'activité qu'on peut obtenir sur demande. Au cours de 1979-1980, les dépenses au titre de l'ARAP, en Saskatchewan, se sont élevées à 21 639 000 \$ dont 1 132 000 \$ sous forme de prêts et 544 000 \$ sous forme de contributions. Le bureau administratif de l'ARAP se trouve à Regina; les frais d'administration et d'exploitation sont inclus dans le montant précité.

L'Alberta

Au 31 mars 1980, six ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD) avec l'Alberta. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année sous revue.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

L'aide au traitement des produits alimentaires

Durée : 1 ^{er} juillet 1974 au 30 septembre 1980	
Répartition des coûts :	
MEER	8 500 000 \$
Gouvernement provincial	8 500 000
Coût estimatif total	<u>17 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	1 116 000 \$

Les objectifs de l'entente sont de renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales et d'accroître, en Alberta, la transformation des produits alimentaires qui pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieur et de l'exportation.

Depuis la mise en œuvre du programme, 171 offres ont été acceptées par des entreprises des régions rurales de l'Alberta, ce qui représente des subsides de 9 644 706 \$, lesquels devraient amener la création de 833 emplois. On procédait, à la fin de l'année, à l'évaluation de 134 autres demandes d'aide. Mentionnons, au nombre des entreprises qui ont été subventionnées, des abattoirs, des fromageries, des laiteries, des usines de transformation des denrées alimentaires, des usines de traitement de la luzerne, des usines de denrées, des fabriques de plats cuisinés, ainsi que des usines d'additifs alimentaires pour les animaux domestiques et pour le bétail.

Le nord de l'Alberta

Durée : 1 ^{er} avril 1977 au 31 mars 1982	
Répartition des coûts :	
MEER	27 500 000 \$
Affaires indiennes et du Nord canadien	5 000 000
Gouvernement provincial	22 500 000
Coût estimatif total	<u>55 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	6 444 000 \$

Cette entente, qui est le prolongement de la précédente entente provisoire, a pour objet d'améliorer les revenus, les possibilités d'emploi, les conditions de vie et les installations communautaires dans le nord de l'Alberta pour permettre aux habitants de la région de participer plus activement au développement du Nord. Les programmes couvrent les cinq domaines suivants : épanouissement humain, services et installations communautaires, services et installations communautaires dans les réserves indiennes, redressement social et perfectionnement professionnel et développement économique communautaire.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	7
Prévision du nombre d'emplois créés	113
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	1 875 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	637 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	816 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP représente un élément important du MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport d'activité qu'on peut obtenir sur demande. Les dépenses de l'ARAP en Alberta, au cours de 1979-1980, se sont élevées à 2 880 000 \$ dont 12 000 \$ sous forme de prêts et 1 140 000 \$ sous forme de contributions.

La Colombie britannique

Au 31 mars 1980, dix ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). On a par ailleurs signé, au cours de l'exercice financier, une nouvelle entente sur la gestion forestière intensive. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires et des programmes au cours de l'année sous revue.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est

Durée : 1 ^{er} avril 1977 au 31 mars 1981	
Répartition des coûts :	
MEER	5 000 000 \$
Gouvernement provincial	5 000 000
Coût estimatif total	<u>10 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	778 000 \$

Cette entente a été prolongée du 31 mars 1980 au 31 mars 1981 pour mener à bien les initiatives de planification et de conception requises et permettre aux entreprises privées de ressources houillères du nord-est de la Colombie britannique d'exploiter rapidement et efficacement les meilleures possibilités du marché des ressources houillères.

On a entrepris l'analyse des six éléments suivants : les ressources en charbon, les transports, les études écologiques, les aménagements urbains et le développement communautaire, la main-d'œuvre et les ressources humaines, les analyses économiques et financières.

Le développement industriel

Durée : 8 juillet 1977 au 31 mars 1982	
Répartition des coûts :	
MEER	35 000 000 \$
Gouvernement provincial	35 000 000
Coût estimatif total	<u>70 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	6 785 000 \$

Cette entente a pour objectifs d'encourager une plus grande diversification sectorielle et spatiale des activités économiques et d'accroître ainsi les possibilités d'emploi productif dans les régions visées, et d'atteindre un niveau de développement plus équilibré entre les différentes régions de la province.

L'entente comprend les éléments suivants : la recherche afin de déterminer et d'analyser les possibilités industrielles pour les communautés; les subventions aux commissions industrielles régionales; les prêts à faible taux d'intérêt pour aider les communautés à viabiliser les parcs et les centres industriels, aménager des sites pour des industries particulières et construire à l'avance des locaux pour les entreprises de fabrication; des prêts sans intérêt et des prêts-subventions pour l'implantation, la modernisation ou l'expansion des petites entreprises de fabrication ou de transformation, ainsi qu'aux entreprises d'entretien et de réparation qui y sont reliées; et l'information du public.

Le développement agricole et rural

Durée : 1^{er} août 1977 au 31 juillet 1982

Répartition des coûts :	
MEER	30 000 000 \$
Contribution locale	26 750 000
Gouvernement provincial	30 000 000
Coût estimatif total	<u>86 750 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	3 504 000 \$

Cette entente a pour objectifs de recenser, d'explorer, de planifier et de poursuivre de nouvelles possibilités reliées au développement agricole et rural; d'étendre l'emploi aux secteurs de l'industrie agricole et de l'industrie de la transformation des produits alimentaires dont les possibilités de production et de mise en marché sont évidentes; et de soutenir la croissance des industries en place.

Les programmes sont conçus pour favoriser la recherche, la formation et la promotion du marché; pour renforcer les méthodes de gestion et de production; pour accroître la demande des produits alimentaires de la Colombie britannique; pour accroître la capacité de paissance des terres de la Couronne pour le bétail tout en conservant les terres forestières, les aires de loisir et les réserves fauniques; pour favoriser l'utilisation des terres arables sous-exploitées qui offrent des possibilités de rendement accru; et pour apporter une aide à la transformation secondaire des denrées afin d'améliorer les possibilités d'emploi rural.

Le développement de l'industrie des voyages

Durée : 17 octobre 1978 au 17 octobre 1983

Répartition des coûts :	
MEER	25 000 000 \$
Gouvernement provincial	25 000 000
Coût estimatif total	<u>50 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	4 649 000 \$

Cette entente a pour objectif de renforcer le rôle de l'industrie des voyages dans le développement économique de la province. Les programmes visent à élaborer une stratégie à long terme pour l'industrie des voyages en relevant les tendances, les lacunes et les orientations futures et en menant des études de faisabilité et de possibilité; à développer des structures institutionnelles nécessaires à la coordination des associations de l'industrie des voyages; à améliorer les installations et l'infrastructure de cette industrie; à appuyer la création, l'amélioration ou l'expansion des principaux stimulants de voyages tels les centres culturels, les parcs d'intérêt spécial, les sites historiques et les attractions naturelles; et à appuyer le développement de stations de ski internationales offrant des installations multirécréatives à longueur d'année.

La gestion forestière intensive

Durée : 17 mai 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :	
MEER	25 000 000 \$
Gouvernement provincial	25 000 000
Coût estimatif total	<u>50 000 000 \$</u>
Dépenses du MEER en 1979-1980	5 700 000 \$

L'objectif de ce programme consiste à renforcer le potentiel de création d'emplois des ressources forestières de la Colombie britannique en accroissant le rendement en bois et en élargissant certains programmes provinciaux de gestion forestière intensive.

Les éléments du programme sont les suivants : le reboisement des terres déjà endommagées par l'abattage et les incendies, l'espacement des jeunes arbres et des forêts denses afin de permettre aux arbres sélectionnés de croître davantage et plus rapidement, la fertilisation, la protection contre les incendies et les contrats de mise en œuvre.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	14
Prévision du nombre d'emplois créés	156
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	7 598 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	2 067 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	1 619 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

Cette entente, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, prévoit une aide à l'établissement, à l'expansion ou à la modernisation d'entreprises commerciales qui donneront de l'emploi aux personnes d'ascendance autochtone. En outre, l'entente prévoit une aide à la formation spéciale des employés autochtones éventuels et aux services et installations communautaires nécessaires pour appuyer le développement dans les zones éloignées de la province. Contrairement aux autres provinces des Prairies, la Colombie britannique n'a pas conclu d'accord sur les terres septentrionales centré sur les autochtones; l'entente spéciale ARDA répond donc à un grand nombre de besoins d'assistance des communautés, spécialement celles qui sont situées dans le Nord. Cette entente prendra fin le 31 mars 1982.

Au cours de 1979-1980, le MEER a dépensé 2 973 000 \$ aux termes de l'entente spéciale ARDA.

Les territoires du Nord-Ouest

Avec la signature d'une entente-cadre de développement et d'une entente auxiliaire provisoire sur le développement économique des collectivités en avril 1979, les territoires du Nord-Ouest sont venus rejoindre les rangs des autres provinces de la région de l'Ouest et partager les avantages découlant des programmes financés conjointement. Voici une brève description des activités entreprises, en 1979-1980, dans le cadre de l'entente auxiliaire provisoire et des autres programmes.

L'ENTENTE AUXILIAIRE

Le développement économique des collectivités

Durée : 4 avril 1979 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	2 000 000 \$
Affaires indiennes et du Nord canadien	460 000
Gouvernement territorial	1 373 000
Cout estimatif total	3 833 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	114 000 \$

Cette entente provisoire a pour objectifs d'élargir l'assise économique des collectivités, de promouvoir le tourisme et de prévoir des fonds pour la formation, les emplois et les revenus.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	1
Prévision du nombre d'emplois créés	8
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	185 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	37 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	néant

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), a été conclue avec les territoires du Nord-Ouest en 1977. Cet accord est conçu pour aider les habitants des territoires, en particulier ceux d'ascendance indienne ou inuit, à lancer des entreprises commerciales employant des autochtones et à améliorer les revenus des habitants d'origine indienne ou inuit qui participent à des activités reliées à la chasse, au piégeage, à la pêche et à l'exploitation forestière. Des mesures de redressement social permettant aux personnes d'ascendance autochtone de profiter des possibilités d'emploi et de revenu peuvent aussi être financées dans le cadre ce programme. Cette entente prendra fin le 31 mars 1982.

Au cours de 1979-1980, 64 offres ont été acceptées et une somme totale de 2 020 000 \$ a été engagée pour un grand nombre de projets. Au cours de cette période, les dépenses du MEER aux termes de ce programme s'élevaient à 2 061 000 \$.

Le Yukon

Les deux premières ententes auxiliaires conclues avec le Yukon en vertu de l'ECD (exploitation des ressources renouvelables et entente provisoire sur le développement du tourisme) ont été conclues au cours de l'exercice financier 1979-1980. Voici une brève description des activités entreprises, au cours de l'année, dans le cadre des ententes auxiliaires et des autres programmes.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

L'exploitation des ressources renouvelables

Durée : 4 avril 1979 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	3 120 000 \$
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 400 000
Gouvernement territorial	2 080 000
Coût estimatif total	6 600 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	446 000 \$

En vertu de ce programme, les gouvernements fédéral et territorial collaborent à un programme mixte en vue d'élargir la base d'information sur les ressources renouvelables.

Le développement du tourisme

Durée : 14 février 1980 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	3 600 000 \$
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 500 000
Gouvernement territorial	900 000
Coût estimatif total	6 000 000 \$
Dépenses du MEER en 1979-1980	néant

Cette entente provisoire, qui prévoit jusqu'à 5 250 000 \$ au titre du développement du tourisme et 750 000 \$ pour la recherche et la planification, a pour but d'élaborer une stratégie à long terme concernant l'industrie du tourisme du Yukon et d'aider à contrebalancer le modèle traditionnel de l'économie du Yukon, fondé sur les ressources, et suivant lequel il faut « prospérer ou crever ».

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	2
Prévision du nombre d'emplois créés	6
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	130 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	46 000 \$
Total des paiements en 1979-1980	16 000 \$

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA, conclue en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) vise à venir en aide aux résidents, en particulier ceux d'ascendance indienne ou inuit, pour mettre sur pied des entreprises commerciales à main-d'œuvre autochtone et contribuer à l'amélioration des revenus des habitants d'origine indienne ou inuit qui participent à des activités reliées à la chasse, au piégeage, à la pêche et à l'exploitation forestière. Le programme prévoit également des mesures de redressement social permettant aux personnes d'ascendance autochtone de profiter des possibilités d'emploi et de revenu. Cette entente prendra fin le 31 mars 1982.

Au cours de l'année 1979-1980, 18 offres ont été acceptées pour des engagements du MEER de l'ordre de un million de dollars. Les dépenses du MEER en 1979-1980 s'élevaient à 374 000 \$ aux termes de ce programme.

APPENDICES

APPENDICE A

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES DÉPENSES

En 1979-1980, le total des dépenses du ministère atteignait un peu plus de 590 millions de dollars. Les tableaux suivants font état des dépenses engagées au titre des diverses activités du MEER. Dans ce rapport, les dépenses sont indiquées en chiffres bruts, sauf lorsqu'on précise le contraire, conformément à la méthode employée dans les comptes publics du Canada.

Outre les dépenses effectuées dans le cadre des divers programmes de chacune des provinces et énumérées dans les chapitres précédents, le ministère engage des dépenses qu'on ne peut imputer à une province ou à un programme donné. On retrouve dans cette catégorie les dépenses de fonctionnement des bureaux régionaux et provinciaux et de l'administration centrale, ainsi que les dépenses de planification, d'administration, d'études spéciales, de liaison et de coordination.

**Dépenses du MEER,
1979-1980
(en milliers de dollars)**

	Planification et administration	Ententes auxiliaires	Subventions à l'industrie*	Autres programmes		Total
				Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires	
Administration centrale	17 707	-	-	7	-	17 714
Terre-Neuve	1 403	67 276	5 533	914	2 500	77 626
Nouvelle-Écosse	1 379	38 899	10 857	158	-	51 293
Île-du-Prince-Édouard	607	-	2 143	27 015	-	29 765
Nouveau-Brunswick	1 572	51 560	11 794	1 035	879	66 840
Bureau régional de l'Atlantique	4 103	-	-	1 235	-	5 338
Conseil de développement de la région de l'Atlantique	362	-	-	-	-	362
Québec	6 362	118 558	53 404	808	-	179 132
Ontario	2 315	16 880	8 451	1 247	-	28 893
Manitoba	1 626	16 907	11 137	6 474	907	37 051
Saskatchewan	1 707	18 994	2 859	24 706	1 132	49 398
Alberta	884	7 560	816	2 868	12	12 140
Colombie britannique	1 369	21 915	1 619	3 022	-	27 925
Territoires du Nord-Ouest	74	114	-	2 061	-	2 249
Yukon	92	446	16	374	-	928
Bureau régional de l'Ouest	3 984	-	-	115	-	4 099
Total	45 546	359 109	108 629	72 039	5 430	590 753

* Comprend les paiements statutaires prévus aux termes des garanties de prêts du programme de subventions au développement régional (PSDR).

**Dépenses du MEER
1969-1970 à 1979-1980
(en milliers de dollars)**

Province	1969-1970	1979-1980	Total	1979-1980 par habitant (en dollars)
	à 1978-1979			
Terre-Neuve	534 880	77 626	612 506	134,25
Nouvelle-Écosse	429 267	51 293	480 560	60,23
Île-du-Prince-Édouard	239 628	29 765	269 393	240,04
Nouveau-Brunswick	531 615	66 840	598 455	94,71
Québec	1 177 529	179 132	1 356 661	28,44
Ontario	214 158	28 893	243 051	3,38
Manitoba	249 268	37 051	286 319	36,07
Saskatchewan	279 515	49 398	328 913	51,06
Alberta	165 511	12 140	177 651	5,87
Colombie britannique	84 004	27 925	111 929	10,63
Autres*	229 494	30 690	260 184	-
Total	4 134 869	590 753	4 725 622	
Canada				24,75

* Comprend les dépenses de l'administration centrale, du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, des bureaux régionaux de l'Atlantique et de l'Ouest, ainsi que les dépenses des territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

APPENDICE B

Ententes auxiliaires en vigueur
au cours de l'année 1979-1980

Ententes	Durée	Coût estimatif total (en dollars)	Quote-part fédérale (en dollars)
TERRE-NEUVE			
Les forêts	01/06/1973 au 31/03/1983	66 522 155	58 178 500
L'aménagement de la région du parc de Gros Morne	01/06/1973 au 31/03/1981	22 935 200	20 641 680
La région urbaine de Saint-Jean	30/09/1974 au 31/03/1980	68 000 000	51 000 000
La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)	01/01/1975 au 31/03/1980	4 910 080	4 419 072
Le développement de la pêche côtière	01/06/1975 au 31/03/1981	11 761 000	10 584 900
Les routes, 1976-1981	01/04/1976 au 31/03/1981	101 435 556	88 244 000
Le Labrador	03/12/1976 au 31/03/1981	22 097 000	19 662 300
L'exploitation minérale	17/12/1976 au 31/12/1981	12 458 000	11 212 200
La planification	01/04/1977 au 31/03/1982	6 385 000	4 000 000
La promotion du tourisme	01/01/1978 au 31/03/1983	13 264 600	11 938 140
Le développement rural	01/04/1978 au 31/03/1983	14 580 000	13 122 000
Le développement agricole	14/07/1978 au 31/03/1983	16 341 300	14 707 170
La transformation et la remise en activité de l'usine de Stephenville	01/01/1979 au 31/03/1981	15 000 000	13 500 000
Le développement industriel	11/06/1979 au 31/03/1984	26 650 000	23 985 000
NOUVELLE-ÉCOSSE			
L'exploitation minérale	17/02/1975 au 31/03/1980	19 838 000	15 870 400
Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth	31/03/1975 au 31/03/1982	109 648 700	79 997 000
Le développement de la zone du détroit de Canso	31/03/1975 au 31/03/1982	26 009 500	19 265 000
L'agriculture	22/06/1976 au 31/03/1981	48 217 000	29 980 000
Le développement industriel	22/06/1976 au 31/03/1981	23 789 000	19 031 200
La planification	22/06/1976 au 31/03/1982	5 000 000	2 500 000
Les forêts	01/04/1977 au 31/03/1982	57 776 000	36 142 000
La promotion du tourisme	01/04/1977 au 31/03/1982	13 750 000	11 000 000
La conservation de l'énergie	04/07/1978 au 31/03/1983	24 875 000	19 000 000
La cale sèche Panamax à Halifax	22/01/1980 au 31/03/1985	43 500 000	34 800 000

Ententes	Durée	Coût estimatif total (en dollars)	Quote-part fédérale (en dollars)
NOUVEAU-BRUNSWICK			
Les forêts	15/10/1974 au 31/03/1982	74 228 500	58 902 800
Le développement industriel	17/02/1975 au 31/03/1980	30 277 750	24 182 200
Le projet pilote de la région de Kent	17/02/1975 au 31/03/1981	7 751 000	6 200 800
Les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton	17/02/1975 au 31/03/1981	51 200 000	35 840 000
La planification	01/04/1975 au 31/03/1982	4 875 000	2 437 500
Le tourisme	03/11/1975 au 31/03/1980	14 743 000	11 794 400
Les minéraux et combustibles	24/06/1976 au 31/03/1981	11 313 125	9 050 500
Les routes, 1977-1980	01/04/1977 au 31/03/1981	56 000 000	42 000 000
Le nord-est du Nouveau-Brunswick	23/06/1977 au 31/03/1982	95 500 000	67 175 000
La mise en valeur des ressources agricoles	01/04/1978 au 31/03/1983	34 622 500	27 698 000
Les régions en voie de développement	17/05/1979 au 31/03/1983	26 274 000	20 401 500
QUÉBEC			
Les axes routiers prioritaires	13/09/1974 au 31/03/1982	448 775 000	205 505 000
Le développement forestier	26/03/1975 au 31/03/1984	322 333 000	193 400 000
Les infrastructures industrielles	26/03/1975 au 31/03/1983	137 670 000	82 602 000
Le développement agricole	29/03/1976 au 31/03/1982	103 266 000	61 960 000
Le développement minéral	29/03/1976 au 31/03/1981	28 600 000	17 160 000
L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien	21/04/1976 au 31/03/1980	298 000 000	30 000 000
Le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA)	18/06/1976 au 31/03/1982	13 292 000	7 975 200
L'assainissement des eaux de la région de Montréal	30/03/1978 au 31/03/1982	200 000 000	120 000 000
Le développement touristique	06/04/1978 au 31/03/1983	76 000 000	45 600 000
Les équipements publics	16/05/1978 au 31/03/1981	34 876 000	23 261 000
La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers	15/05/1979 au 31/03/1984	150 000 000	90 000 000

Ententes	Durée	Coût estimatif total (en dollars)	Quote-part fédérale (en dollars)
ONTARIO			
Le nord-est de l'Ontario	25/03/1976 au 31/03/1982	29 920 000	14 960 000
Les localités à industrie unique	18/10/1976 au 31/03/1981	19 800 000	10 205 000
La mise en valeur des ressources communautaires et rurales	07/12/1977 au 31/03/1983	9 456 650	4 728 325
La gestion forestière	08/12/1978 au 30/09/1983	82 236 500	41 118 250
La modernisation des usines de pâtes et papiers	15/05/1979 au 31/03/1984	150 000 000	50 000 000
L'est de l'Ontario	20/12/1979 au 31/03/1984	50 350 000	25 175 000
MANITOBA			
Les terres septentrionales	01/04/1976 au 31/03/1981	155 416 000	106 009 000
Le développement industriel	01/04/1978 au 31/03/1983	44 000 000	26 400 000
La production des cultures à forte valeur ajoutée	01/04/1979 au 31/03/1984	18 500 000	11 100 000
Le développement touristique	01/04/1979 au 31/03/1984	20 000 000	12 000 000
SASKATCHEWAN			
La vallée de la Qu'Appelle	01/04/1974 au 31/03/1984	33 700 000	17 960 000
L'industrie sidérurgique	04/07/1974 au 31/03/1980	182 800 000	35 000 000
Le développement minéral	01/04/1978 au 31/03/1980	2 469 500	1 234 750
Les terres septentrionales	01/04/1978 au 31/03/1983	127 000 000	87 000 000
L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse	01/04/1979 au 31/03/1982	15 250 000	7 900 000
La planification	01/04/1979 au 31/03/1984	1 500 000	750 000
Le développement forestier	17/05/1979 au 31/03/1982	24 000 000	12 000 000
L'accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole	17/05/1979 au 31/03/1982	15 320 000	7 660 000

Ententes	Durée	Coût estimatif total (en dollars)	Quote-part fédérale (en dollars)
ALBERTA			
L'aide au traitement des produits alimentaires	01/07/1974 au 30/09/1980	17 000 000	8 500 000
Le nord de l'Alberta	01/04/1977 au 31/03/1982	55 000 000	32 500 000
COLOMBIE BRITANNIQUE			
L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est	01/04/1977 au 31/03/1981	10 000 000	5 000 000
Le développement industriel	08/07/1977 au 31/03/1982	70 000 000	35 000 000
Le développement agricole et rural	01/08/1977 au 31/07/1982	86 750 000	30 000 000
Le développement de l'industrie des voyages	17/10/1978 au 17/10/1983	50 000 000	25 000 000
La gestion forestière intensive	17/05/1979 au 31/03/1984	50 000 000	25 000 000
TERRITOIRES DU NORD-OUEST			
Le développement économique des collectivités	04/04/1979 au 31/03/1981	3 833 000	2 460 000
YUKON			
L'exploitation des ressources renouvelables	04/04/1979 au 31/03/1982	6 600 000	4 520 000
Le tourisme	14/02/1980 au 31/03/1982	6 000 000	5 100 000

APPENDICE C

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme offre deux types principaux de stimulants : les subventions au développement et les garanties de prêts. L'un et l'autre visent à favoriser l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises de fabrication et de transformation. Les garanties de prêts peuvent également être consenties pour de nouveaux établissements dans certaines industries de services.

Au chapitre des subventions, le nombre des demandes reçues en 1979-1980 s'est chiffré à 1 950 et le nombre des nouveaux emplois prévus a été de 17 463. Les investissements en immobilisations ont augmenté pour atteindre un coût prévu de 672 702 000 \$ et le montant des subventions relatives aux offres acceptées a été de 154 350 000 \$.

DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

Le ministère reçoit des demandes de subventions pour aider à mettre sur pied de nouvelles entreprises de fabrication ou de transformation, à agrandir ou à moderniser des établissements existants. Ces demandes sont évaluées, et celles qui sont admissibles en vertu de la loi et des règlements peuvent donner lieu à une offre de subvention.

S'il s'agit d'un nouvel établissement ou d'un agrandissement en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, le calcul de la subvention est déterminé en fonction du coût en immobilisation approuvé, plus la masse salariale approuvée applicable aux emplois admissibles créés. Quant à la modernisation ou à l'agrandissement d'une usine (sans nouveau produit), seul le coût en immobilisation approuvé entre dans le calcul. Si une entreprise accepte l'offre du MEER, le projet devient, selon la description du présent rapport, une « offre acceptée ».

Le « nombre net d'offres acceptées » tient compte du fait qu'un certain nombre d'offres acceptées peuvent, par la suite, être retirées ou encore rejetées par l'entreprise. C'est ainsi que le nombre net d'offres acceptées pour un exercice financier donné et le nombre cumulatif de ces mêmes offres sont toujours moins élevés que le nombre total de projets pour lesquels des offres avaient été à l'origine acceptées. Les chiffres pour les « emplois directs prévus » sont également sujets à révision à mesure que l'on procède au rajustement des offres acceptées au cours de l'exercice financier.

Le MEER continue de vérifier une offre acceptée deux ou trois ans après la mise en exploitation commerciale. Par conséquent, les chiffres du nombre net d'offres acceptées, des emplois directs prévus et du coût en immobilisation admissible sont nécessairement des prévisions. Ainsi, les « emplois directs prévus » comprennent les emplois réels créés par des entreprises dont la période de contrôle est terminée et aussi les emplois prévus dans le cas des entreprises qui sont encore en période de contrôle, en voie de réalisation ou qui n'ont été acceptées que récemment.

**Répartition du nombre net d'offres acceptées
au cours de l'année 1979-1980**

Province/territoire	Nombre net d'offres acceptées	Montant approximatif des subventions (en milliers de dollars)	Investissements admissibles prévus (en milliers de dollars)	Emplois directs prévus
Terre-Neuve	29	2 980	11 621	541
Nouvelle-Écosse	85	14 515	39 198	1 607
Île-du-Prince-Édouard	24	1 025	3 241	149
Nouveau-Brunswick	56	10 068	35 279	924
Québec	581	91 541	440 412	10 765
Ontario	48	12 919	51 930	914
Manitoba	101	14 784	67 878	1 790
Saskatchewan	29	3 731	13 355	490
Alberta	7	637	1 875	113
Colombie britannique	14	2 067	7 598	156
Territoires du Nord-Ouest	1	37	185	8
Yukon	2	46	130	6
Total	977	154 350	672 702	17 463

